

**Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.**

# Fonds CI

**Prospectus simplifié pro forma daté du 29 juillet 2020**

## ***Fonds d'actions***

Fonds chefs de file mondiaux Black Creek (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds d'actions internationales Black Creek (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds canadien de dividendes Cambridge (parts des séries A, D, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds d'actions canadiennes Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds mondial de dividendes Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, PP, Y et Z)  
Fonds d'actions mondiales Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge (*auparavant, Fonds d'entreprises de croissance Cambridge*) (parts des séries A, AT5, E, EF, F, I, O, P, PP et Prestige)  
Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds américain de dividendes Cambridge (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge (parts des séries A, AT8, E, EF, F, FT8, I, IT8, O et P)  
Fonds américain de petites sociétés CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de valeur américaine CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)  
Fonds de placements canadiens CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)  
Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds mondial avantage dividendes élevés CI (parts des séries A, E, F, I et O)  
Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI (*auparavant, Fonds mondial analyste Harbour*) (parts de série I)  
Fonds de valeur mondiale CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de valeur internationale CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)  
Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro (*auparavant, Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance Munro*) (parts de série A, AH, F, FH, I, IH, P et PH)  
Fonds d'occasions Asie Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds marchés nouveaux Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds mondial de dividendes Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds d'actions mondiales Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)  
Fonds de ressources mondiales Signature (parts des séries A, E, EF, F, O et P)  
Fonds canadien sélect Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Z et Prestige)  
Fonds américain Synergy (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)

## ***Fonds équilibrés***

Fonds équilibré mondial Black Creek (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de répartition de l'actif Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds équilibré canadien Signature (parts des séries A, AT6, D, E, EF, F, I, O, P, U et Z)  
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de croissance et de revenu Signature (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O, P, Y et Z)

## ***Fonds de revenu/de spécialité***

Fonds d'obligations Cambridge (parts des séries A, F, I et P)  
Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge (parts de série I)  
Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge (parts de série I)  
Fonds mondial à revenu élevé Cambridge (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
Fonds de revenu mensuel Cambridge (parts des séries A, E, F, I, O et P)  
Mandat de vente d'options de vente Cambridge (parts de série I)  
Fonds d'épargne à intérêt élevé CI (parts des séries A, E, F, I, O et P)

Fonds de revenu CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations de qualité supérieure CI (parts des séries A, AH, E, EF, F, FH, I, IH, O, P et PH)  
 Fonds marché monétaire CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, PP, Y, Z et Prestige)  
 Mandat de revenu américain en dollars US CI (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds marché monétaire É-U CI (parts des séries A, F, I et P)  
 Fonds à rendement élevé de courte durée Marret (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations canadiennes Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Y, Z et Prestige)  
 Fonds d'obligations de base améliorées Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations de sociétés Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Z et Prestige)  
 Fonds de rendement diversifié Signature (*auparavant, Fonds de rendement diversifié II Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O, OO, P, PP, Y et Z)  
 Fonds de dividendes Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Z)  
 Fonds de revenu à taux variable Signature (*auparavant, Mandat de revenu à taux variable Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations mondiales Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P et Prestige)  
 Fonds de revenu élevé Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations à rendement élevé Signature (*auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'actions privilégiées Signature (*auparavant, Mandat d'actions privilégiées Signature*) (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Fonds d'obligations à court terme Signature (parts des séries A, E, EF, F, I, O et P)  
 Mandat de rendement systématique Signature (parts de série I)

### ***Série Portefeuilles***

Série Portefeuilles équilibrée (parts des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT5, FT8, I, O, OT5, OT8, P, PT5 et PT8)  
 Série Portefeuilles croissance équilibrée (parts des séries A, AT5, AT6, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)  
 Série Portefeuilles équilibrée prudente (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O et P)  
 Série Portefeuilles prudente (parts des séries A, AT6, E, EF, F, I, O, P, U, UT6 et Z)  
 Série Portefeuilles croissance (parts des séries A, AT5, AT6, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)  
 Série Portefeuilles de revenu (parts des séries A, E, EF, F, I, O, P, Y et Z)  
 Série Portefeuilles croissance maximale (parts des séries A, AT5, AT8, E, ET5, ET8, EF, EFT5, EFT8, F, FT8, I, O, OT5, OT8, P et PT8)

### ***Mandats privés d'actions***

Mandat privé canadien de dividendes CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé d'actions canadiennes CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé alpha d'actions mondiales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé de base d'actions mondiales CI (parts de série I)  
 Mandat privé momentum d'actions mondiales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé de petites sociétés mondiales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé alpha d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé croissance d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé valeur d'actions internationales CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI (parts des séries A, F et I)  
 Mandat privé d'actions américaines CI (parts des séries A, F et I)

### ***Mandats privés équilibrés***

Mandat privé de rendement équilibré mondial CI (parts des séries A, F et I)

***Mandats privés de revenu/de spécialité***

Mandat privé de revenu fixe canadien CI (parts des séries A, F, I et S)

Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI (parts des séries A, F et I)

Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI (parts des séries A, F et I)

***Portefeuilles FNB Mosaïque CI***

Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI (parts des séries A, AT5, E, ET5, F, FT5, I, O, OT5, P et PT5)

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>PAGE</b>
Fonds chefs de file mondiaux Black Creek .....	1
Fonds d'actions internationales Black Creek.....	4
Fonds canadien de dividendes Cambridge.....	7
Fonds d'actions canadiennes Cambridge.....	10
Fonds mondial de dividendes Cambridge.....	13
Fonds d'actions mondiales Cambridge.....	16
Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge*.....	19
Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge .....	23
Fonds américain de dividendes Cambridge.....	26
Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge.....	29
Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge.....	32
Fonds américain de petites sociétés CI.....	35
Fonds de valeur américaine CI .....	38
Fonds de placements canadiens CI.....	41
Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI.....	44
Fonds mondial avantage dividendes élevés CI* .....	47
Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI* .....	50
Fonds de valeur mondiale CI.....	53
Fonds de valeur internationale CI.....	56
Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro* .....	59
Fonds d'occasions Asie Signature .....	63
Fonds marchés nouveaux Signature .....	66
Fonds mondial de dividendes Signature .....	69
Fonds d'actions mondiales Signature .....	72
Fonds de ressources mondiales Signature .....	75
Fonds canadien sélect Signature.....	78
Fonds américain Synergy .....	81
Fonds équilibré mondial Black Creek .....	84
Fonds de répartition de l'actif Cambridge .....	88
Fonds équilibré canadien Signature.....	91
Fonds mondial de croissance et de revenu Signature .....	94
Fonds de croissance et de revenu Signature .....	97
Fonds d'obligations Cambridge.....	101
Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge.....	104
Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge.....	107
Fonds mondial à revenu élevé Cambridge.....	110
Fonds de revenu mensuel Cambridge.....	113
Mandat de vente d'options de vente Cambridge.....	116
Fonds d'épargne à intérêt élevé CI .....	119
Fonds de revenu CI.....	121
Fonds d'obligations de qualité supérieure CI .....	124
Fonds marché monétaire CI.....	127
Mandat de revenu américain en dollars US CI .....	130
Fonds marché monétaire É-U CI.....	133
Fonds à rendement élevé de courte durée Marret .....	136
Fonds d'obligations canadiennes Signature.....	139
Fonds d'obligations de base améliorées Signature .....	142
Fonds d'obligations de sociétés Signature.....	145
Fonds de rendement diversifié Signature*.....	148
Fonds de dividendes Signature .....	152
Fonds de revenu à taux variable Signature* .....	155
Fonds d'obligations mondiales Signature.....	159

Fonds de revenu élevé Signature .....	163
Fonds d'obligations à rendement élevé Signature* .....	166
Fonds d'actions privilégiées Signature* .....	169
Fonds d'obligations à court terme Signature .....	172
Mandat de rendement systématique Signature .....	175
Série Portefeuilles équilibrée .....	179
Série Portefeuilles croissance équilibrée .....	183
Série Portefeuilles équilibrée prudente .....	187
Série Portefeuilles prudente .....	190
Série Portefeuilles croissance .....	193
Série Portefeuilles de revenu .....	197
Série Portefeuilles croissance maximale .....	200
Mandat privé canadien de dividendes CI .....	204
Mandat privé d'actions canadiennes CI .....	207
Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI .....	210
Mandat privé alpha d'actions mondiales CI .....	213
Mandat privé de base d'actions mondiales CI .....	216
Mandat privé momentum d'actions mondiales CI .....	219
Mandat privé de petites sociétés mondiales CI .....	223
Mandat privé alpha d'actions internationales CI .....	226
Mandat privé croissance d'actions internationales CI .....	229
Mandat privé valeur d'actions internationales CI .....	232
Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI .....	235
Mandat privé d'actions américaines CI .....	238
Mandat privé de rendement équilibré mondial CI .....	241
Mandat privé de revenu fixe canadien CI .....	244
Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI .....	247
Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI .....	250
Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI .....	253
Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI .....	256
Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI .....	259
Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI .....	263
Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI .....	267
Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI .....	271
Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI .....	275

## Fonds chefs de file mondiaux Black Creek

### Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Actions mondiales
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 1 <sup>er</sup> février 2005
<b>Série AT6</b>	Le 7 juillet 2008
<b>Série D</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2000
<b>Série E</b>	Le 4 août 2015
<b>Série EF</b>	Le 4 août 2015
<b>Série F</b>	Le 12 juin 2006
<b>Série I</b>	Le 7 juin 2006
<b>Série O</b>	Le 4 août 2015
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Black Creek Investment Management Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement fondamental du Fonds chefs de file mondiaux Black Creek est de rechercher la croissance du capital en investissant principalement dans des actions émises par des sociétés à l'échelle mondiale.

Dans des conditions économiques et boursières normales, le fonds investira la majorité de son actif global dans des actions ordinaires de sociétés en croissance de grande qualité partout dans le monde. Ces entreprises seront celles que le fonds reconnaîtra à titre de chefs de file dans leur secteur respectif, comme l'indique leur présence établie sur le marché et leur excellente position concurrentielle à l'échelle mondiale, régionale ou nationale.

Le fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié d'actions ordinaires visant un éventail varié de pays, d'industries et de sociétés. Les actions dans lesquelles le fonds peut investir sont libellées en plusieurs monnaies et se négocient sur des marchés partout dans le monde.

Dans des conditions économiques et boursières normales, le fonds diversifiera ses placements parmi les titres de sociétés de plusieurs pays différents dans le monde entier, dont le Canada. Il n'y a aucune limite quant au montant de l'actif que le fonds peut investir dans un pays particulier.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

#### *Stratégies de placement*

L'approche du conseiller en valeurs consiste à investir dans des sociétés concurrentielles à l'échelle mondiale au sein de secteurs en croissance. Le conseiller en valeurs adopte une approche à long terme du marché mondial et s'efforce de comprendre les paramètres économiques et les caractéristiques des diverses entreprises et industries. Le conseiller en valeurs analyse les résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise. Il s'efforce de choisir des entreprises chefs de file dans l'industrie, dont l'équipe de direction est solide, dont les bénéficiaires sont en croissance et qui présentent une possibilité de croissance du capital.

Le fonds peut investir dans un vaste éventail de valeurs boursières, mais tend à privilégier les types de sociétés de moyenne à forte capitalisation. Bien qu'il soit diversifié en termes de pays, d'industries et de sociétés, le Portefeuille du fonds est ciblé et concentré.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds chefs de file mondiaux Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds chefs de file mondiaux Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société chefs de file mondiaux Black Creek était propriétaire d'environ 29,3 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

### **Qui devrait investir dans le fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés en pleine croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	25,31	79,79	139,86	318,36
Série D	21,11	66,55	116,64	265,51
Série E	23,88	75,27	131,93	300,31
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds chefs de file mondiaux Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions internationales Black Creek

### Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Actions internationales
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 30 septembre 2008
<b>Série AT6</b>	Le 25 septembre 2008
<b>Série E</b>	Le 4 août 2015
<b>Série EF</b>	Le 4 août 2015
<b>Série F</b>	Le 30 septembre 2008
<b>Série I</b>	Le 25 septembre 2008
<b>Série O</b>	Le 4 août 2015
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Sous-conseiller en valeurs</b>	Black Creek Investment Management Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement fondamental du Fonds d'actions internationales Black Creek est de rechercher la croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

#### *Stratégies de placement*

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris des sociétés présentes sur les marchés émergents. Il peut investir dans de petites, moyennes et grandes sociétés et peut détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Bien qu'il soit diversifié en termes de pays, de secteurs et de sociétés, le portefeuille du fonds peut se composer d'avoirs importants dans un nombre restreint de titres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le portefeuille du fonds, le conseiller en valeurs évalue la qualité des entreprises du point de vue de leur position de chef de file dans leur secteur, la compétence de l'équipe de direction, la croissance des bénéficiaires et la possibilité de croissance du capital. Afin de tirer ses propres conclusions au sujet d'une entreprise, le conseiller en valeurs prend généralement en considération des conditions macroéconomiques globales, le rendement financier historique de l'entreprise, les tendances et les changements d'ordre technologique au sein de l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions internationales Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée et la Catégorie de société d'actions internationales Black Creek étaient propriétaires d'environ 12,4 % et 26,4 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions internationales Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des sociétés en pleine croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	25,41	80,12	140,42	319,65
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions internationales Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds canadien de dividendes Cambridge

## Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes canadiens
Date de création	
Série A	Le 1 <sup>er</sup> février 2005
Série D	Le 31 août 2004
Série E	Le 7 janvier 2014
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 12 juin 2006
Série I	Le 7 juin 2006
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de placement fondamental du Fonds canadien de dividendes Cambridge est principalement de fournir un flux de revenu prévisible et, en second lieu, une croissance du capital à long terme modeste en investissant dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions canadiennes.

Pour atteindre son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la plus grande partie de l'actif dans un portefeuille diversifié composé principalement d'actions canadiennes et de titres équivalents dont le rendement boursier est élevé et qui comportent des niveaux de rentabilité prévisibles ainsi que des bénéfices qui contribuent à la croissance des dividendes.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

### *Stratégies de placement*

Généralement, le conseiller en valeurs essaie de produire un revenu de dividendes supérieur et une plus-value du capital modeste à long terme en investissant dans des sociétés en pleine maturité qui ont des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles. Le conseiller en valeurs favorise les sociétés canadiennes solides financièrement souhaitant que le portefeuille du fonds affiche des taux de croissance supérieurs à la moyenne.

L'approche du conseiller en valeurs comporte à la fois des outils quantitatifs et qualitatifs pour établir un portefeuille orienté sur le revenu. En utilisant attentivement des facteurs choisis, le conseiller en valeurs examine l'ensemble du marché canadien pour repérer des occasions possibles.

Les outils quantitatifs du conseiller en valeurs repèrent automatiquement les sociétés auxquelles il vaut la peine de porter attention. Le conseiller en valeurs complète les renseignements quantitatifs avec une connaissance approfondie des sociétés dans chaque secteur et de leurs exigences économiques.

Le revenu fiable sur les titres du fonds provient du choix d'une base de sociétés qui affichent des niveaux de rentabilité prévisibles et croissants. Plus précisément, le conseiller en valeurs cherche des actions avec des bénéfices croissants car ils correspondent à un flux de revenu courant qui pourrait servir au financement de dividendes et souvent à une plus-value des prix d'actions plus élevés.

Le fonds peut investir un maximum de 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée était propriétaire d'environ 13,3 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série D	21,01	66,22	116,08	264,22
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions canadiennes Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Jusqu'à 49 % de l'actif du fonds peut être investi dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,91	40,70	71,34	162,40
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds mondial de dividendes Cambridge

## Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2013
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 juillet 2013
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé du capital investi, qui se compose de revenus de dividendes et de gains en capital.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays, qui versent, ou pourraient verser, des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui possèdent des antécédents de versements réguliers de dividendes et/ou d'augmentation de leurs dividendes, ou qui devraient verser des dividendes. Le conseiller en valeurs cherche des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils offrent une bonne valeur compte tenu de leur cours.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
  - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les parts dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui réduit les rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge et la Catégorie de société mondiale de dividendes Cambridge étaient propriétaires d'environ 18,8 % et 15,2 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions mondiales qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le fonds réalise des gains en capital, il les distribuera chaque mois de décembre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	12,09	38,12	66,81	152,09
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PP	1,64	5,17	9,06	20,62
Série Y	13,22	41,67	73,04	166,27
Série Z	24,49	77,21	135,33	308,05

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions mondiales Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde et peut effectuer des placements dans tout pays, y compris dans des marchés émergents ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le conseiller en valeurs repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir l'actif de ce fonds dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société d'actions mondiales Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans le fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,47	73,98	129,67	295,16
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés mondiales à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série AT5	Le 22 novembre 2019
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Prestige	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, *Fonds d'entreprises de croissance Cambridge*

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du fonds est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions ordinaires de sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de titres tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le fonds misera sur des petites et des moyennes sociétés, mais il peut investir dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés.

Le fonds peut détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur qui détient les actions dans un compte non enregistré reçoive des gains en capital imposables. Ces opérations peuvent également faire augmenter les coûts d'opérations, ce qui peut réduire le rendement.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de société de petites sociétés mondiales Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

## Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de catégorie T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

## Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,81	40,38	70,78	161,11

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PP	1,74	5,49	9,63	21,91
Prestige	13,73	43,29	75,87	172,71

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de petites sociétés mondiales Cambridge\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 14 février 2011
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 14 février 2011
Série I	Le 5 janvier 2012
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, une tranche importante de son actif dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

#### *Stratégies de placement*

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le fonds, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs tient compte de facteurs comme le potentiel de croissance, les prévisions de bénéfices, la qualité de la direction et le cours actuel des titres.

Le fonds peut investir dans des actions ordinaires et privilégiées de petites, de moyennes et de grandes sociétés ou dans tout autre type de titres de capitaux propres ou de titres apparentés à des titres de capitaux propres. Il peut investir jusqu'à environ 10 % de son actif dans des titres étrangers et peut détenir des titres de fiducie de revenu, de la trésorerie et des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut renouveler activement les placements du fonds, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela a également pour effet d'augmenter la probabilité que vous receviez des gains en capital imposables si vous détenez vos titres du fonds dans un compte non enregistré.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans le fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à obtenir une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres canadiens;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions canadiennes pur Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds américain de dividendes Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création	
Série A	Le 13 juin 2006
Série AT6	Le 7 juillet 2008
Série D	Le 13 juin 2006
Série E	Le 7 janvier 2014
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 13 juin 2006
Série I	Le 13 juin 2006
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement fondamental du Fonds américain de dividendes Cambridge est de fournir une croissance du capital à long terme modeste ainsi qu'un revenu de dividendes en investissant dans un portefeuille géré activement composé principalement d'actions américaines.

Pour réaliser son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la plupart de ses actifs dans un portefeuille diversifié d'actions américaines et, dans une moindre mesure, des titres équivalents à des actions américaines en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à forte capitalisation dont le rendement boursier est élevé et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière. L'ensemble de ces facteurs contribue à favoriser la croissance des dividendes.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

#### *Stratégies de placement*

Généralement, le conseiller en valeurs tente de générer une croissance du capital à long terme modeste ainsi que le revenu de dividendes en investissant dans des sociétés matures qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. Le conseiller en valeurs privilégie les sociétés américaines qui affichent une force financière, équilibrée par l'objectif du portefeuille du fonds de montrer des taux de croissance au-dessus de la moyenne.

L'approche du conseiller en valeurs comporte à la fois des outils quantitatifs et qualitatifs pour établir un portefeuille orienté sur le revenu. Le processus de gestion de portefeuille met l'accent sur les sociétés parvenues à maturité dont le rendement des actions est élevé et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles, ce qui favorisera la croissance des dividendes dans le futur. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la force financière. Une analyse est menée afin de tenir compte du marché dans son ensemble et les caractéristiques de croissance sont évaluées en ce sens sur une base relative.

Les outils quantitatifs du conseiller en valeurs repèrent automatiquement des sociétés auxquelles il vaut la peine de porter attention. Le conseiller en valeurs complète les renseignements quantitatifs par sa connaissance approfondie des sociétés dans chaque secteur et de leurs exigences économiques.

Le revenu des titres du fonds provient du choix d'une base de sociétés qui montrent des niveaux de rentabilité prévisibles. Plus précisément, le conseiller en valeurs recherche des sociétés avec des bénéfices croissants, car elles

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

correspondent à un flux de revenu courant qui pourrait donner lieu à des dividendes et souvent à une plus-value du cours des actions.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut investir certains de ses actifs dans des titres qui ne sont pas des actions américaines.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez à protéger votre capital et à obtenir une croissance modeste du capital en investissant dans des actions américaines de haute qualité;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT6	25,11	79,15	138,73	315,78
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,50	39,41	69,08	157,24
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain de dividendes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création	
Série A	Le 24 décembre 2014
Série E	Le 24 décembre 2014
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 24 décembre 2014
Série I	Le 24 décembre 2014
Série O	Le 24 décembre 2014
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible pour les comptes admissibles (reportez-vous à la rubrique <i>Achats, échanges et rachats – Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge – Comptes admissibles</i> dans la partie A du prospectus simplifié)
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge est de fournir une croissance modeste du capital à long terme ainsi qu'un revenu de dividendes.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou sont susceptibles de verser des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs investit la plus grande partie des actifs du fonds dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à moyenne et forte capitalisation qui affichent des dividendes durables et croissants et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière : deux facteurs qui favorisent la croissance des dividendes.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils affichent une valeur intéressante.

Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des titres autres que des titres américains, notamment des certificats américains de dépôt.

Le fonds peut également détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
  - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations fréquentes sur les placements. Cette pratique peut donner lieu à une augmentation des coûts d'opérations qui occasionnerait une baisse des rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans le fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous détenez votre placement dans un compte admissible;
- vous recherchez un fonds constitué principalement d'actions américaines qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les investisseurs de ce fonds doivent être des titulaires de comptes admissibles (reportez-vous à la rubrique *Services facultatifs — Régimes enregistrés et comptes admissibles* de la partie A du prospectus simplifié). Si vous détenez des parts de ce fonds dans un compte que nous ne considérons pas comme un compte admissible, nous échangerons ces parts contre des parts du Fonds américain de dividendes Cambridge. Si, pour quelque raison que ce soit, nous ne pouvons pas effectuer cet échange, nous rachèterons vos parts.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds enregistré de dividendes américains Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes américains
Date de création	
Série A	Le 27 mars 2015
Série AT8	Le 24 juillet 2017
Série E	Le 27 mars 2015
Série EF	Le 27 mars 2015
Série F	Le 27 mars 2015
Série FT8	Le 24 juillet 2017
Série I	Le 27 mars 2015
Série IT8	Le 24 juillet 2017
Série O	Le 27 mars 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge est de fournir une croissance modeste du capital à long terme, un revenu de dividendes et une exposition directe à des titres libellés en dollars américains.

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines qui versent ou sont susceptibles de verser des dividendes.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs investit la plus grande partie des actifs du fonds dans un portefeuille diversifié d'actions américaines, en mettant surtout l'accent sur les titres de sociétés à moyenne et forte capitalisation qui affichent des dividendes durables et croissants et qui ont des niveaux de rentabilité prévisibles. L'accent est également mis sur la qualité des revenus et la santé financière : deux facteurs qui favorisent la croissance des dividendes.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer ces sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Pour décider d'acheter ou de vendre des titres, le conseiller en valeurs détermine s'ils affichent une valeur intéressante.

Le fonds peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs dans des certificats américains d'actions étrangères.

Le fonds peut également détenir de la trésorerie et investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou de toute durée et dans d'autres titres productifs de revenu. Le conseiller en valeurs choisit la qualité et la durée de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements;
  - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations fréquentes sur les placements. Cette pratique peut donner lieu à une augmentation des coûts d'opérations qui occasionnerait une baisse des rendements.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T du fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous conservez votre placement dans un compte non enregistré et voulez une exposition directe à des titres négociés en dollars américains;
- vous recherchez un fonds constitué principalement d'actions américaines qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$ US)	3 ans (\$ US)	5 ans (\$ US)	10 ans (\$ US)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	23,98	75,59	132,50	301,60
Série E	22,95	72,36	126,83	288,71
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série FT8	14,04	44,26	77,57	176,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IT8	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes américains en dollars US Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds américain de petites sociétés CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés américaines à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 29 avril 1991
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de chercher à obtenir une croissance du capital supérieure à la moyenne.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés d'Amérique du Nord de faible à moyenne capitalisation.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Le conseiller en valeurs met l'accent sur les sociétés dont les possibilités de croissance ne sont pas reflétées dans le cours actuel de leurs titres et les sociétés qui devraient améliorer leur bénéfice net.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain de petites sociétés CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés nord-américaines à faible ou à moyenne capitalisation dont le potentiel de croissance est élevé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain de petites sociétés CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds de valeur américaine CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 1 <sup>er</sup> février 1977
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 31 octobre 1996
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans un portefeuille largement diversifié de titres de capitaux propres américains.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit surtout dans des actions ordinaires de grandes entreprises américaines;
- fait une gestion rigoureuse axée sur la valeur en mettant l'accent sur les entreprises dont les actions sont considérées comme sous-évaluées par rapport aux perspectives qu'elles présentent et qui offrent, sur la base de critères tels que des ratios cours-valeur comptable et cours-bénéfice sous la moyenne, une bonne valeur tant en termes absolus que relatifs et un rendement supérieur à la moyenne sur le plan des dividendes comparativement à l'ensemble du marché;
- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et le potentiel des sociétés émettrices;
- peut effectuer des placements dans des sociétés établies à l'extérieur des États-Unis;
- peut effectuer des placements dans des titres de créance ou des titres convertibles de sociétés.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur américaine CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur américaine CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, la Financière Manuvie était propriétaire d'environ 15,4 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez un fonds d'actions américaines axé sur la valeur;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	24,08	75,92	133,06	302,89
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Prestige	14,86	46,84	82,10	186,89

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur américaine CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds de placements canadiens CI

## Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Actions canadiennes
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 29 janvier 1977
<b>Série E</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série EF</b>	Le 4 août 2015
<b>Série F</b>	Le 17 novembre 2000
<b>Série I</b>	Le 16 novembre 1932
<b>Série O</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Prestige</b>	Le 29 août 2003
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la croissance du capital à long terme au moyen de placements effectués principalement dans des actions de grandes entreprises canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans les titres des plus grandes entreprises (d'après leur capitalisation) inscrites à la Bourse de Toronto;
- fait une gestion rigoureuse axée sur la valeur en mettant l'accent sur les entreprises dont les actions sont considérées comme sous-évaluées par rapport aux perspectives qu'elles présentent et qui offrent, sur la base de critères tels que des ratios cours-valeur comptable et cours-bénéfice sous la moyenne, une bonne valeur tant en termes absolus que relatifs et un rendement supérieur à la moyenne sur le plan des dividendes;
- applique un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation courante et le potentiel des sociétés émettrices.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir jusqu'à 49 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	24,29	76,56	134,20	305,47
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,01	41,03	71,91	163,69
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Prestige	13,01	41,03	71,91	163,69

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de placements canadiens CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés canadiennes à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 27 novembre 1992
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 29 juin 2005
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	Picton Mahoney Asset Management QV Investors Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de fournir aux investisseurs une croissance à long terme de leur capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés de petite à moyenne envergure dont le potentiel de croissance est supérieur à la moyenne. En temps normal, le fonds investit surtout dans des actions ordinaires de sociétés canadiennes de petite à moyenne envergure cotées en bourse. Lorsque la conjoncture économique et boursière s'y prête, le fonds peut aussi investir dans des titres d'emprunt à court terme, dans des actions privilégiées et dans des titres d'emprunt convertibles en actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

La stratégie de placement met l'accent sur le repérage de société dont les données fondamentales présentent des changements favorables. Le conseiller en valeurs utilise un procédé de sélection préalable exclusif pour repérer les sociétés à faible et moyenne capitalisation qui présentent une combinaison quelconque des éléments suivants :

- des niveaux de bénéfices trimestriels en progression;
- des révisions des estimations favorables par rapport au trimestre précédent;
- des bénéfices favorables inattendus;
- une force relative vigoureuse des actions.

Le conseiller en valeurs peut également faire appel à l'analyse qualitative, qui nécessite, entre autres, l'évaluation de la qualité de la direction de la société, de sa culture, de ses produits et de sa clientèle.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

La stratégie de placement du fonds peut être différente si, vu la conjoncture du marché, le fonds est plus apte à atteindre son objectif de placement en adoptant une approche défensive, investissant dans de la trésorerie, des titres à revenu fixe à court terme ou d'autres placements similaires.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

En outre, les actions des petites et moyennes entreprises sont généralement plus volatiles que celles des grandes entreprises.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles croissance équilibrée et la Série Portefeuilles croissance étaient propriétaires d'environ 21,9 % et 11,1 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne;
- vous souhaitez des placements offrant une possibilité de croissance du capital à long terme, c'est-à-dire des placements dont la valeur peut augmenter avec le temps.

Le fait que les gains en capital soient la principale source de croissance du fonds peut constituer un avantage fiscal dans un compte non enregistré. Les gains en capital sont en général imposés à un taux inférieur à celui des revenus en intérêts.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds mondial avantage dividendes élevés CI\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 28 février 2006
Série E	Le 27 juillet 2011
Série F	Le 28 février 2006
Série I	Le 28 février 2006
Série O	Le 27 juillet 2011
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	Epoch Investment Partners, Inc.

\* En raison des changements apportés à la Loi de l'impôt, ce fonds n'accepte plus de nouvelles souscriptions depuis le 15 avril 2013, à la fermeture des bureaux. Nous pourrions, à notre gré et sans préavis, accepter ultérieurement de nouvelles souscriptions.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de générer avec constance des revenus de dividendes et d'intérêts élevés tout en préservant le capital. Pour ce faire, le fonds investira surtout, directement ou indirectement, dans des actions ordinaires et des actions privilégiées qui versent des dividendes, ainsi que dans des débetures, des titres de fiducies de revenu, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres convertibles d'émetteurs de différents pays. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Afin d'atteindre ses objectifs, le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et des actions privilégiées qui versent des dividendes, des débetures, des titres de fiducies de revenu, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres convertibles émis par des émetteurs de divers pays.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs détermine si le placement représente une bonne valeur compte tenu de son prix courant et il analyse le rendement prévu du placement. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et de valeur. Pour ce faire, il doit analyser la situation financière et la direction d'une société, son secteur d'activité et la conjoncture économique.

Pour se protéger contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque de change, le fonds peut utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps pour obtenir une exposition à certains titres et à certains marchés plutôt que d'acheter les titres directement. Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Afin de générer un revenu additionnel, le fonds peut conclure des opérations de prêt de titres et de mise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié).

En plus de détenir de la trésorerie, le fonds peut aussi investir son encaisse excédentaire i) dans des titres de créance libellés en dollars canadiens ou américains considérés comme des placements de bonne qualité, au moment du

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial avantage dividendes élevés CI\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

placement, par Standard & Poor's ou une autre agence de notation équivalente, ou ii) dans des équivalents de trésorerie. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles de revenu était propriétaire d'environ 62,5 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez que votre portefeuille comprenne des titres d'un organisme de placement collectif qui verse périodiquement des distributions fiscalement avantageuses;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu et les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	26,03	82,05	143,82	327,38
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série F	14,76	46,52	81,54	185,60
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial avantage dividendes élevés CI\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création Série I	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, Fonds mondial analyste Harbour

### Quels types de placement le fonds fait-il?

---

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans divers pays. Le fonds peut faire des placements dans tout pays, y compris dans des marchés en émergence ou des secteurs en émergence de tout marché.

Les placements indirects peuvent comprendre des placements dans des titres convertibles et des titres de créance, des dérivés et des titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Le fonds est structuré de façon à représenter des secteurs indépendants. Ces secteurs sont ceux qui sont établis en fonction des normes de classification des secteurs de MSCI (MSCI Global Industry Classification Standards). Le ou les analystes responsables de chaque secteur recommandent des actions au conseiller en valeurs, et ce dernier prend toutes les décisions finales concernant la sélection des actions. Les placements sont effectués uniquement dans les secteurs définis, mais il n'y a aucune limite géographique. Chaque secteur se voit attribuer initialement une pondération correspondant à celle qui lui a été attribuée dans l'indice MSCI World, plus ou moins cinq (5) pour cent, au gré du conseiller en valeurs.

L'analyste du secteur repère des sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et tient également compte de facteurs comme la pénétration du marché, les prévisions de bénéfices et la qualité de la direction. L'analyste du secteur peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les occasions de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, l'analyste du secteur :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à des titres et à des marchés financiers précis plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* dans la partie A du prospectus simplifié.

Jusqu'à 100 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des titres étrangers, notamment des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, ainsi que dans des titres de marchés émergents. L'exposition du fonds aux devises sera généralement fonction de la répartition du portefeuille par pays, et toute stratégie de couverture du risque de change relèvera du conseiller en valeurs.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, le gestionnaire était propriétaire d'environ 98,2 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,17 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de Berry Global Group Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions mondiales;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

## Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales sélectionnées CI\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de valeur mondiale CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 12 juin 1996
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de maximiser la croissance du capital à long terme en repérant les titres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont sous-évalués et qui présentent des possibilités de croissance future.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés en émergence ou dans des secteurs d'activité en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur mondiale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Canadian National Shopmen Pension Fund étaient propriétaires d'environ 13,7 % et 16,3 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur mondiale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur mondiale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds de valeur internationale CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 12 juin 1996
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans les titres de capitaux propres et les titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés dont les activités se trouvent principalement à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés nouveaux et dans de nouveaux secteurs d'activité de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les titres qu'il juge sous-évalués et qui ont, selon lui, un potentiel de croissance future.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la vie était propriétaire d'environ 36,9 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	11,99	37,80	66,25	150,80
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Prestige	14,86	46,84	82,10	186,89

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de valeur internationale CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds d'actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 4 août 2020
Série AH	Le 2 novembre 2020
Série F	Le 4 août 2020
Série FH	Le 2 novembre 2020
Série I	Le 14 janvier 2019
Série IH	Le 2 novembre 2020
Série P	Le 4 août 2020
Série PH	Le 2 novembre 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible pour les régimes enregistrés en 2020; devrait être admissible pour les régimes enregistrés à compter de 2021
Sous-conseiller en valeurs	Munro Partners

\*auparavant, Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance Munro

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif du fonds est de maximiser la plus-value du capital à long terme principalement par l'exposition à un portefeuille d'actions axées sur la croissance émises par des sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le fonds investira principalement dans des actions cotées en bourse partout dans le monde. La stratégie d'investissement vise à déterminer les tendances de croissance durable qui sont sous-évaluées et mal évaluées par le marché, et les actions gagnantes et perdantes qui en résultent.

Le sous-conseiller en valeurs utilise sa méthode de placement exclusive pour créer une gamme de placements ciblés et transforme les idées de croissance structurelle en un portefeuille concentré d'investissements. Pour y parvenir, des analyses thématiques descendantes alliées aux analyses ascendantes que fait le sous-conseiller pour choisir les actions sont mises à profit afin de générer les meilleures idées de placement.

Les idées de placement clés sont examinées plus en détail au moyen d'une combinaison de tests quantitatifs et qualitatifs clairs et définis afin que soit constitué un ensemble de placements avec forte conviction.

Des positions sont prises dans des sociétés qui, selon le sous-conseiller en valeurs, ont un potentiel non reconnu.

En règle générale, le fonds aura un portefeuille concentré composé de 20 à 40 placements. Le fonds investira généralement dans des actions mondiales cotées en bourse, des équivalents de trésorerie et des swaps sur actions négociés hors bourse. Il n'y a pas de contraintes régionales, de capitalisation boursière ou sectorielles, ni de limites de répartition à l'égard de l'emplacement, de la catégorie ou de la monnaie des actifs.

Le fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser d'autres dérivés comme des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - se couvrir contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition à des marchés et à des titres particuliers plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir temporairement de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le sous-conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique actuellement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut également choisir d'investir une partie de son actif net dans des titres de marchés émergents.

Le fonds peut, à l'occasion, conclure des opérations qui entraînent un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Les frais d'opérations supérieurs associés à un taux de rotation des titres en portefeuille élevé pourraient réduire le rendement du fonds. En outre, plus le taux de rotation des titres en portefeuille du fonds est élevé au cours d'un exercice, plus vous êtes susceptible de recevoir une distribution imposable du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles croissance équilibrée, la Série Portefeuilles croissance et la Série Portefeuilles croissance maximale étaient propriétaires d'environ 43,7 %, 33,3 % et 13,7 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,17 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres d'Amazon.com Inc. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez avoir un fonds d'actions mondiales axées sur la croissance dans votre portefeuille;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre.

Si le fonds verse des distributions, elles seront versées dans la devise dans laquelle vous détenez vos parts du fonds. **À l'exception de ce qui est prévu ci-après, les distributions sont réinvesties automatiquement, sans frais, dans des parts supplémentaires du même fonds à moins que vous ne demandiez par écrit qu'elles soient investies dans un autre fonds géré par CI. Vous pouvez demander de recevoir vos distributions au comptant pour le fonds que vous détenez dans des comptes non enregistrés.** Nous pouvons modifier la politique en matière de distributions à notre gré. Pour obtenir plus de renseignements à propos des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les investisseurs*.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Aucune information n'est disponible pour les séries A, AH, F, FH, IH, P ou PH, car elles sont nouvelles et n'ont pas terminé un exercice financier.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série AH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série F	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série FH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série IH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série P	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série PH	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'occasions Asie Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 30 octobre 1981
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés exercent des activités ou sont inscrites à la cote de bourses en Asie ou dans des pays du littoral du Pacifique. Le fonds peut investir dans tout pays de cette région.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les économies de pays d'Asie et du littoral du Pacifique ainsi que les secteurs d'activité de ces régions. En fonction de cette analyse, il repère les pays et choisit ensuite les sociétés qui, à son avis, offrent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance et comprendre l'avantage concurrentiel des sociétés émergentes à l'échelle mondiale, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

L'évaluation de sociétés est renforcée par des facteurs propres au pays et au secteur.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'occasions Asie Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des sociétés situées en Asie et sur le littoral du Pacifique;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,67	74,62	130,80	297,73
Série EF	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'occasions Asie Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds marchés nouveaux Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Nouveaux marchés
Date de création	
Série A	Le 10 septembre 1991
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 1 <sup>er</sup> octobre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées sur des marchés en émergence et dans des secteurs en émergence de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les économies et les secteurs d'activité de divers marchés nouveaux. En fonction de cette analyse, il repère les pays et ensuite les sociétés qui, à son avis, offrent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marchés nouveaux Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, Kotak Global Emerging Markets Fund était propriétaire d'environ 11,1 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marchés nouveaux Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir sur des marchés nouveaux;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	12,71	40,06	70,21	159,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marchés nouveaux Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds mondial de dividendes Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes mondiaux
Date de création	
Série A	Le 20 décembre 2012
Série E	Le 20 décembre 2012
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 20 décembre 2012
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 20 décembre 2012
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement global élevé sur ses placements en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés de différents pays qui versent ou devraient verser des dividendes, ainsi que dans d'autres types de titres qui devraient distribuer un revenu.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs du fonds repère des sociétés ayant des chances de succès dans leur secteur et évalue ensuite l'incidence des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs utilise des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer le potentiel de croissance et la valeur. Il s'agit, en l'occurrence, d'évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et l'économie dans son ensemble. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et autres sources d'information;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds diversifie ses placements entre différents pays et régions. La répartition des placements peut être modifiée à l'occasion, selon l'avis du conseiller en valeurs concernant certaines occasions de placement et des facteurs macroéconomiques. Le fonds peut effectuer des placements dans différents pays, y compris dans des pays émergents, ou dans des secteurs émergents de tout marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également exécuter des opérations importantes ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société mondiale de dividendes Signature était propriétaire d'environ 43,7 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères qui offre un potentiel de croissance à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	23,57	74,30	130,23	296,45
Série EF	12,09	38,12	66,81	152,09
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions mondiales Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 3 juin 1986
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 26 septembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir la maximisation de la croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies situées partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent de bonnes possibilités de croissance. Le fonds peut faire des placements importants dans tous les pays, y compris sur des marchés nouveaux ou dans de nouveaux secteurs de tout marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité économique. En fonction de cette analyse, il repère les secteurs d'activité et choisit ensuite les sociétés qui, à son avis, présentent des possibilités de forte croissance.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement d'actions étrangères;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Prestige	14,86	46,84	82,10	186,89

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds de ressources mondiales Signature

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions du secteur
Date de création	
Série A	Le 11 avril 1997
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir une croissance maximale du capital à long terme. Il investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui exercent des activités dans les secteurs de l'énergie, des marchandises et des ressources naturelles de divers pays ou dans des secteurs connexes.

### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent une bonne valeur et des possibilités de forte croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs choisit les placements qu'il estime être négociés en deçà de leur valeur réelle et qui présentent des possibilités de forte croissance continue.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec les membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de ressources mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au secteur.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Le fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir une exposition au potentiel de forte croissance des actions liées aux ressources naturelles;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de ressources mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	23,47	73,98	129,67	295,16
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de ressources mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds canadien sélect Signature

## Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Actions canadiennes
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 13 mai 1998
<b>Série E</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série EF</b>	Le 4 août 2015
<b>Série F</b>	Le 8 août 2000
<b>Série I</b>	Le 17 décembre 2001
<b>Série O</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Série Z</b>	Le 29 juin 2005
<b>Prestige</b>	Le 29 août 2003
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme en combinaison avec un revenu de dividendes.

Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires et des titres convertibles de sociétés canadiennes ainsi que dans des actions privilégiées qui versent un revenu régulier. Les placements du fonds sont diversifiés par secteurs d'activité.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui offrent une bonne valeur et qui présentent des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien sélect Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien sélect Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez que votre portefeuille comprenne un fonds d'actions canadiennes;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série E	23,77	74,95	131,36	299,02
Série EF	12,19	38,44	67,38	153,38
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série Z	22,13	69,78	122,31	278,40
Prestige	12,91	40,70	71,34	162,40

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds canadien sélect Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds américain Synergy

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 31 août 1992
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 17 décembre 2001
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont de bonnes possibilités de croissance. Ces sociétés sont situées dans les pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (ou l'accord qui le remplacera). Ces pays comprennent actuellement les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais peuvent également inclure des pays qui deviendront membres de l'ALENA ultérieurement.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs cherche à surpasser l'indice S&P 500 à long terme tout en ayant une volatilité comparable ou moins élevée. Il utilise un procédé de sélection préalable exclusif pour repérer les titres qui répondent à des exigences minimales de capitalisation boursière, de liquidité et de couverture des analystes et qui présentent une combinaison quelconque des éléments suivants :

- des niveaux de bénéfices trimestriels en progression;
- des révisions des estimations favorables par rapport au trimestre précédent;
- des bénéfices favorables inattendus;
- une force relative vigoureuse des actions.

Le conseiller en valeurs peut également faire appel à l'analyse qualitative, qui nécessite, entre autres, l'évaluation de la qualité de la direction de la société, de sa culture, de ses produits et de sa clientèle.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain Synergy. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez investir dans des titres de capitaux propres nord-américains dont le potentiel de croissance est élevé;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série E	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	12,40	39,09	68,51	155,96
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds américain Synergy. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds équilibré mondial Black Creek

## Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial
Date de création	
Série A	Le 29 janvier 2007
Série AT6	Le 7 juillet 2008
Série D	Le 29 janvier 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 29 janvier 2007
Série I	Le 29 janvier 2007
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds équilibré mondial Black Creek est de rechercher la croissance du rendement total à long terme en investissant principalement dans un portefeuille équilibré de titres de capitaux propres, de titres convertibles et à revenu fixe émis par des gouvernements, des organismes supranationaux ou des sociétés partout dans le monde.

Pour atteindre son objectif, le fonds a comme politique de placement d'investir la majorité des actifs du fonds dans un portefeuille de placements composé de titres de capitaux propres, convertibles et à revenu fixe émis à l'échelle mondiale.

Les titres de capitaux propres mondiaux dans lesquels le fonds investira consistent en un portefeuille diversifié composé principalement de sociétés concurrentielles sur le plan mondial au sein de secteurs en croissance.

Les titres d'emprunt dans lesquels le fonds investira consistent en un portefeuille diversifié composé principalement de placements convertibles et à revenu fixe émis par des gouvernements, des sociétés et des organismes supranationaux partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

### Stratégies de placement

Black Creek Investment Management Inc. (« *Black Creek* ») adopte une approche à long terme du marché mondial et s'efforce de comprendre l'économie et les caractéristiques des diverses entreprises et industries.

En ce qui a trait à la composante titres de capitaux propres, le conseiller en valeurs investit dans un portefeuille diversifié composé de titres de sociétés concurrentielles dans des secteurs en croissance. Les analyses des résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'économie future de l'entreprise sont tous pris en compte. Le sous-conseiller en valeurs s'efforce de choisir des entreprises chefs de file dans l'industrie dont l'équipe de direction est solide, dont les bénéfices sont en croissance et qui présentent une possibilité de croissance du capital.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré mondial Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

La composante de revenu fixe du fonds sera principalement investie dans des titres d'emprunt mondiaux tels que des obligations de gouvernements, d'entités autres que des gouvernements et de sociétés. Le fonds peut également être investie dans des titres à revenu fixe de qualité moindre qui offrent un meilleur rendement ainsi que dans d'autres catégories d'actifs, notamment des prêts bancaires et des participations dans des prêts garantis, de second rang ou non garantis à taux variable, fixe ou flottant, des titres convertibles ou des actions privilégiées. Les titres à revenu fixe de qualité moindre offrant un meilleur rendement peuvent comprendre des titres de créance dont la cote de solvabilité est inférieure à une catégorie de bonne qualité, qui sont des titres auxquels Standard & Poor's a attribué une notation inférieure à BBB (ou une notation équivalente si celle-ci est attribuée par une autre agence de notation), ainsi que des titres de créance émis dans des marchés émergents. Le sous-conseiller en valeurs ne cible pas une qualité moyenne du crédit de la composante du portefeuille formée des titres à revenu fixe. À n'importe quel moment, la qualité moyenne du crédit peut être soit de bonne qualité, soit inférieure à un placement de bonne qualité. Dans les choix des placements, le sous-conseiller en valeurs, fait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment l'analyse de crédit, la sélection de titres de capitaux propres, le rajustement de l'exposition au change et l'échéance moyenne du fonds. Il utilise également une analyse descendante pour évaluer les rendements qu'il est possible d'obtenir d'obligations d'État et il compare ces rendements à la prime qui peut être obtenue d'obligations de sociétés de bonne qualité (BBB- ou supérieure) à rendement élevé (BB+ ou inférieure) par rapport au caractère relativement attrayant de prêts, d'actions privilégiées, de titres convertibles ou d'autres titres hybrides. Son équipe de placement choisit alors d'acheter ou de vendre des titres individuels qui, d'un point de vue du rendement total, semblent soit intéressants, soit inintéressants selon la perspective de l'équipe du risque lié au crédit de l'émetteur des obligations.

Les décisions en matière de répartition de l'actif sont fondées sur le jugement du conseiller en valeurs du fonds à l'égard du contexte de placement proposé pour les actifs financiers, des valeurs fondamentales relatives, du caractère attrayant de chacune des catégories d'actifs et des rendements futurs prévus par chacune de ces catégories. Le conseiller en valeurs ne tente pas d'effectuer des opérations à court terme (anticipation du marché) parmi les catégories d'actifs. Aucune limite ne s'applique aux montants des actifs du fonds qui peuvent être répartis parmi chaque catégorie d'actifs et cette répartition est à l'appréciation du gestionnaire et du conseiller en valeurs. Ainsi, les changements dans la répartition des actifs devraient être graduels et continus, et le fonds aura normalement une certaine tranche de ses actifs investie dans chaque catégorie d'actifs.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et du prix de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
  - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré mondial Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### **Qui devrait investir dans le fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez la croissance et le revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,31	79,79	139,86	318,36
Série AT6	25,62	80,76	141,56	322,22
Série D	21,42	67,52	118,34	269,38
Série E	22,85	72,04	126,27	287,42
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré mondial Black Creek. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de répartition de l'actif Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 27 juillet 2017
Série E	Le 27 juillet 2017
Série EF	Le 27 juillet 2017
Série F	Le 27 juillet 2017
Série I	Le 27 juillet 2017
Série O	Le 27 juillet 2017
Série P	Le 27 juillet 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est d'obtenir un rendement sur placement total supérieur en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison composée principalement de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Ce fonds investit, directement ou indirectement, surtout dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens. Jusqu'à 49 % des actifs du fonds peuvent être investis dans d'autres types de titres et dans des titres étrangers.

Pour atteindre l'objectif du fonds, le conseiller en valeurs :

- gère activement le fonds au moyen de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe, de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Le fonds n'est pas limité par le montant qu'il investit dans chaque catégorie d'actifs, lequel variera en fonction de la conjoncture du marché;
- effectue des placements surtout dans des actions canadiennes pour le volet du portefeuille axé sur les titres de capitaux propres, en appliquant un processus rigoureux de sélection des actions fondé sur une analyse ascendante en vue d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir des sociétés;
- effectue des placements principalement dans des émissions de grande qualité de gouvernements et de sociétés dans le cadre du volet du portefeuille axé sur les obligations.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de répartition de l'actif Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- analyse la tendance prévue des taux d'intérêt et de la courbe de rendement;
- analyse la notation du crédit, le risque lié au crédit et la durée des titres à revenu fixe.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Ce fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Ce fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel.

Ce fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

En cas de conjoncture économique, politique ou du marché défavorable ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs de ce fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de répartition de l'actif Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,41 % et 41,64 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge et du Fonds d'obligations Cambridge, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe;
- vous souhaitez une répartition de l'actif dynamique entre les titres de capitaux propres, les titres à revenu fixe et les espèces;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	22,34	70,42	123,44	280,98
Série EF	11,58	36,50	63,98	145,64
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,15	6,78	11,89	27,07

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de répartition de l'actif Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds équilibré canadien Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 25 juin 1997
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série D	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série U	Le 14 août 2009
Série Z	Le 29 juin 2005
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un rendement global intéressant comprenant un revenu et des gains en capital.

Le fonds investit surtout dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres canadiens et de titres à revenu fixe. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit ou détient en placement dans chaque catégorie d'actifs. La combinaison peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui ont une bonne valeur et qui présentent des possibilités de croissance dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques.

Les placements en actions sont diversifiés par secteurs d'activité et mettent l'accent sur les sociétés qui versent régulièrement des dividendes ou un revenu.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Pour la partie du fonds relative au revenu fixe, le conseiller en valeurs :

- ne choisit que des titres à revenu fixe de grande qualité, y compris des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré canadien Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- peut investir une proportion plus élevée ou plus faible en obligations dont la durée jusqu'à l'échéance est plus longue en fonction de son évaluation des taux d'intérêt futurs.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré canadien Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne la décision relative à la répartition de l'actif;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT6	24,59	77,53	135,89	309,33
Série D	20,90	65,90	115,51	262,93
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,63	42,97	75,31	171,42
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série U	24,39	76,88	134,76	306,76
Série Z	22,13	69,78	122,31	278,40

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds équilibré canadien Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds mondial de croissance et de revenu Signature

## Détail du fonds

Type d'OPC	Mondial équilibré
Date de création	
Série A	Le 26 février 2007
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 26 février 2007
Série I	Le 26 février 2007
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un revenu et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe émis par des sociétés situées partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre des titres convertibles, des dérivés, des titres apparentés à des titres de capitaux propres et des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le fonds investit, directement ou indirectement, dans une combinaison de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de sociétés situées partout dans le monde. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans un pays en particulier ou une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché.

Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ces derniers comprendront des actions privilégiées et des actions ordinaires qui sont diversifiées par secteurs et par styles.

Les placements dans les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations, des débentures et des billets de gouvernements et de sociétés à rendement élevé ainsi que des prêts qui sont consentis à ces gouvernements ou à ces entreprises. Ces titres peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt.

Lorsqu'il choisit des placements pour le fonds, le conseiller en valeurs combine une analyse macroéconomique descendante et une analyse de données fondamentales ascendante pour la sélection des titres. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut également chercher à obtenir un revenu supplémentaire au moyen :

- de placements dans des fonds de placement immobilier, des fiducies de redevances, des fiducies de revenu, des sociétés en commandite principales et d'autres placements analogues;
- de la vente d'options d'achat couvertes.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également entreprendre des opérations actives ou fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la possibilité que l'investisseur reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature était propriétaire d'environ 27,6 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Types de risques – Risque lié aux rachats importants de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,95 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du iShares MSCI ACWI ETF. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Risque et rendement éventuel de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez détenir à la fois des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe étrangers dans un même OPC et préférez que le conseiller en valeurs prenne les décisions relatives à la répartition de l'actif;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?* – Méthode de classification du risque de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si, au cours d'une année, le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions mensuelles, le fonds distribuera l'excédent en décembre de l'année en question. **Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	13,73	43,29	75,87	172,71
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de croissance et de revenu Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Canadien équilibré
Date de création	
Série A	Le 13 novembre 2000
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 30 novembre 2000
Série I	Le 1 <sup>er</sup> mars 2005
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série Y	Le 3 novembre 2017
Série Z	Le 3 novembre 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

Le fonds cherche à générer un niveau constant de revenu à court terme tout en préservant le capital en investissant dans un portefeuille diversifié de titres composés principalement de titres de capitaux propres, de titres apparentés à des titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe d'émetteurs canadiens. Le fonds peut également investir dans des titres étrangers. L'objectif de placement fondamental du fonds ne peut être modifié sans l'approbation préalable des porteurs de titres.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs cherche à réaliser l'objectif de placement du fonds en investissant dans une combinaison de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et de dérivés. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gèrera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Dans la mesure où le fonds investit dans des titres de capitaux propres, ceux-ci comprendront des actions ordinaires et privilégiées qui sont fortement diversifiées par secteur et par style. Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements ou de sociétés à rendement élevé, des débetures, des prêts bancaires et des titres de créance à taux variable, lesquels peuvent inclure des titres dont l'évaluation de crédit est faible ou qui ne sont pas notés. Ces titres viennent à échéance à diverses dates selon les prévisions du conseiller en valeurs relativement aux taux d'intérêt. Le fonds peut également générer un revenu en investissant dans des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances, des fiducies de revenu et d'autres instruments à rendement élevé semblables. Le conseiller en valeurs cherchera à produire un revenu supplémentaire en vendant des options d'achat couvertes ou en utilisant d'autres stratégies faisant appel à des dérivés.

Lorsqu'il choisit les titres de manière ascendante, le conseiller en valeurs combine l'analyse macroéconomique descendante et l'analyse des données fondamentales.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie aussi si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. La mesure dans laquelle le fonds conclura de tels types d'opérations dépendra de la disponibilité de contreparties convenables et de la décision du conseiller en valeurs quant à la viabilité de conclure de telles opérations à ce moment-là.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société mondiale croissance et revenu Signature et Financière Manuvie étaient propriétaires d'environ 14,0 % et 11,3 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si :

- vous cherchez à obtenir un revenu régulier;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT6	25,52	80,44	140,99	320,93
Série E	22,24	70,10	122,87	279,69
Série EF	10,96	34,57	60,59	137,91
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série Y	13,12	41,35	72,48	164,98
Série Z	24,39	76,88	134,76	306,76

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de croissance et de revenu Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds d'obligations Cambridge

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 12 décembre 2018
Série F	Le 12 décembre 2018
Série I	Le 27 mars 2015
Série P	Le 12 décembre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du fonds est d'assurer la stabilité du capital et du revenu ainsi que la possibilité d'une plus-value du capital. Le fonds vise à atteindre son objectif en investissant principalement dans un portefeuille de titres à revenu fixe émis par des sociétés et des gouvernements canadiens et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe comme des obligations, des débetures, des actions privilégiées et des billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, des titres adossés à des créances mobilières, des titres adossés à ces créances hypothécaires, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable, créant un portefeuille dont la durée moyenne est d'au moins 3,5 ans et d'au plus 9 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Il est prévu actuellement que :

- les actions privilégiées constituent, en général, moins de 25 % des avoirs et que les actions ordinaires constitueront, en général, moins de 5 % des avoirs;
- les obligations à rendement élevé et les obligations qui ne sont pas notées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les titres étrangers représenteront, en général, moins de 30 % des avoirs et que l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le fonds pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Chaque fonds peut, à l'occasion, conclure des opérations qui entraînent un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Les frais d'opérations supérieurs associés à un taux de rotation des titres en portefeuille élevé pourraient réduire le rendement d'un fonds. En outre, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un fonds est élevé au cours d'une année, plus grandes sont vos chances de recevoir une distribution imposable du fonds.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge et le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge étaient propriétaires d'environ 59,4 % et 17,4 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,05 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres des bons du Trésor américain N/B 2,625 % 15fév2029. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- désirez recevoir un revenu;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Si le fonds effectue une distribution, elle sera versée dans la devise dans laquelle vous détenez vos parts du fonds. Règle générale, les distributions sont réinvesties automatiquement, sans frais, dans des parts supplémentaires du fonds à moins que vous ne demandiez par écrit qu'elles soient investies dans un autre fonds géré par CI. Vous pouvez demander de recevoir vos distributions au comptant pour le fonds si vous le détenez dans un compte non enregistré. Les distributions au comptant ne sont pas assujetties aux frais de rachat. Nous pouvons modifier la politique en matière de distributions à notre gré. Pour obtenir plus de renseignements à propos des distributions, veuillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales fédérales canadiennes pour les investisseurs* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	14,65	46,20	80,97	184,31
Série F	8,81	27,78	48,70	110,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge

## Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds de revenu fixe canadien
Date de création Série I	Le 15 novembre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement de ce fonds est de générer un revenu et d'obtenir une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations canadiennes. En général, le fonds ciblerait une durée du portefeuille moyenne d'au moins neuf ans.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le fonds investit principalement dans des obligations canadiennes, notamment des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations convertibles et des obligations indexées sur l'inflation. Le fonds peut également investir dans d'autres titres à revenu fixe, notamment des titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires, des actions privilégiées, des billets à taux variable et des titres d'organismes gouvernementaux, en prévision que le portefeuille conservera une durée moyenne d'au moins 9 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs privilégie les obligations dont la qualité du crédit est élevée.

Il est prévu actuellement que :

- les actions privilégiées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs, et les actions ordinaires, moins de 5 %;
- les obligations à rendement élevé et sans notation constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les titres étrangers constitueront, en général, moins de 30 % des avoirs et l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le fonds peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - se couvrir contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition à des marchés et à des titres particuliers plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat d'obligations à long terme canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique actuellement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge et le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge étaient propriétaires d'environ 69,7 % et 20,6 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- recherchez un revenu et une plus-value du capital;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

## Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge

### Détail du fonds

Type de fonds	Obligations à court terme
Date de création Série I	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de procurer un revenu en intérêts ainsi qu'un degré relativement élevé de stabilité du capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe comme des obligations, des débetures, des actions privilégiées et des billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, des titres adossés à des créances mobilières, des titres adossés à ces créances hypothécaires, des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable dans un portefeuille dont la durée moyenne est d'au moins 1,5 an et d'au plus 3,5 ans. En choisissant ces titres, le conseiller en valeurs met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Il est prévu actuellement que :

- les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 25 % des avoirs et que les actions ordinaires constitueront, en général, moins de 5 % des avoirs;
- les obligations à rendement élevé et les obligations qui ne sont pas notées constitueront, en général, moins de 25 % des avoirs;
- les placements dans des titres étrangers représenteront, en général, moins de 30 % des avoirs et l'exposition aux devises demeurera, en général, inférieure à 10 % des avoirs.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Utilisation des dérivés par les fonds* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si des titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge et le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge étaient propriétaires d'environ 68,0 % et 22,3 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,79 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Fiducie du Canada pour l'habitation 2,4 % 15déc2022. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds peut vous convenir si vous :

- désirez recevoir un revenu;
- investissez à court terme ou à moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds mondial à revenu élevé Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 2 juillet 2004
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 20 juillet 2004
Série I	Le 3 septembre 2004
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de fournir un niveau élevé de revenu au moyen de placements effectués principalement dans des titres à revenu fixe, des titres de capitaux propres à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs de divers pays.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit principalement dans des sociétés situées partout dans le monde qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs du fonds gérera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs ou une combinaison de régions donnée, lequel montant varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs du fonds décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

La partie en actions du fonds comprend des actions qui devraient distribuer un revenu. Les placements en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances et des placements similaires offrant des rendements élevés.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds :

- analyse les évaluations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs du fonds étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe de première qualité et émis par des entreprises et des gouvernements situés partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui ne sont pas notées ou dont la notation du crédit est inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité. Il peut aussi investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs du fonds choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Pour gagner du revenu supplémentaire, le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 30,76 %, 17,3 % et 49,27 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds mondial de dividendes Cambridge, du Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge et du Fonds d'obligations Cambridge, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,77	74,95	131,36	299,02
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds mondial à revenu élevé Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de revenu mensuel Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 9 janvier 2012
Série E	Le 9 janvier 2012
Série F	Le 9 janvier 2012
Série I	Le 4 août 2020
Série O	Le 9 janvier 2012
Série P	Le 6 novembre 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de générer un revenu en investissant, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres à rendement élevé émis par des émetteurs situés partout dans le monde. Les placements indirects peuvent comprendre les placements dans des dérivés et dans des titres d'autres OPC.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit principalement dans des sociétés de divers pays qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs gèrera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs ou une combinaison de régions donnée, lequel montant varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds sont investis dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la situation des marchés.

La partie en actions du fonds comprend des actions qui devraient distribuer un revenu. Les placements en actions peuvent comprendre des actions ordinaires, des actions privilégiées, des fonds de placement immobilier (FPI), des fiducies de redevances et des placements similaires offrant des rendements élevés.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les évaluations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu mensuel Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe ayant une note correspondant à la note attribuée aux titres de bonne qualité et émis par des entreprises et des gouvernements de divers pays. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés qui ne sont pas notées ou dont la note d'évaluation de crédit est inférieure à la note attribuée aux titres de bonne qualité, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité. Il peut aussi investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds à capital fixe.

Le fonds peut détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin d'effectuer des ventes à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu mensuel Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au cours des 12 derniers mois, environ 17,24 %, 49,25 % et 30,76 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Mandat d'obligations à court terme canadiennes Cambridge, du Fonds d'obligations Cambridge et du Fonds mondial de dividendes Cambridge. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu et les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %. Aucune information n'est disponible pour la série I, car elle est nouvelle et n'a pas terminé un exercice financier.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,98	75,59	132,50	301,60
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu mensuel Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat de vente d'options de vente Cambridge

### Détail du fonds

Type d'OPC	Spécialité
Date de création Série I	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de réaliser un revenu en vendant des options de vente visant principalement des titres de capitaux propres choisis ainsi que des fonds négociés en bourse et des indices généraux.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit en vendant des options de vente, conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes, visant principalement des titres de capitaux propres choisis ainsi que des fonds négociés en bourse et des indices généraux.

Le fonds peut investir une partie ou la totalité de ses actifs dans des titres étrangers, notamment des titres libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, ainsi que dans des titres de marchés émergents.

Le conseiller en valeurs évalue les qualités de chaque société en tenant compte de sa position de chef de file dans le secteur, de la solidité de son équipe de direction, de la croissance des profits et de la possibilité de plus-value du capital. Afin d'établir sa propre opinion de la société, le conseiller en valeurs tient compte également de l'ensemble des conditions macroéconomiques, du rendement financier historique de la société, des tendances et des changements technologiques dans l'entreprise, de la sensibilité aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les paramètres économiques futurs de l'entreprise.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et couvrir le risque de change du fonds;
  - prendre des positions sur des titres et des marchés financiers donnés plutôt que d'acheter un titre directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de vente d'options de vente Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut se livrer à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. La mesure dans laquelle le fonds se livrera à ce type d'opérations dépendra de la disponibilité de contreparties convenables ainsi que de la décision du conseiller en valeurs concernant la viabilité de conclure de telles transactions à ce moment-là.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société de répartition de l'actif Cambridge était propriétaire d'environ 91,5 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,74 %, 12,07 %, 14,48 %, 14,52 %, 28,97 %, 34,52 % et 78,08 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor 0 % 25/03/2021, des bons du Trésor 0 % 23avr2020, des bons

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de vente d'options de vente Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

du Trésor 0 % 13/08/2020, des bons du Trésor canadien 0,00000 % 17/10/2019, des bons du Trésor canadien 25juil19, des bons du Trésor 0 % 14nov2019 et des bons du Trésor 0 % 12/11/2020, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- désirez obtenir un revenu;
- investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification du risque à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de vente d'options de vente Cambridge. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'épargne à intérêt élevé CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire canadien
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2019
Série E	Le 30 juillet 2019
Série F	Le 30 juillet 2019
Série I	Le 30 juillet 2019
Série O	Le 30 juillet 2019
Série P	Le 30 juillet 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le fonds a comme objectif de placement de maximiser le revenu mensuel des porteurs de parts tout en préservant le capital et la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds investira la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans le FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset. Le FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset détient la quasi-totalité de son actif dans des comptes de dépôts à intérêt élevé auprès d'une ou de plusieurs banques, caisses populaires ou sociétés de fiducie canadiennes.

Le FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset peut investir, mais n'a pas l'intention de le faire à l'heure actuelle, dans des titres de créance à court terme (un an ou moins) de grande qualité, notamment les bons du Trésor et les billets à ordre émis ou garantis par les gouvernements canadiens ou leurs organismes, les acceptations bancaires et les fonds du marché monétaire canadien. Les placements effectués par le fonds ou le FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset se classeront dans les deux premières catégories de notation des agences de notation désignées (au sens donné dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « *Règlement 81-102* »)). Le fonds peut également exposer une partie ou la totalité de ses actifs à des titres d'autres OPC.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- la fluctuation de la valeur
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt

Même si le fonds investit principalement dans des comptes de dépôt bancaires, il n'est pas couvert par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du FNB d'épargne à intérêt élevé CI First Asset. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'épargne à intérêt élevé CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un rendement plus élevé sur les soldes de trésorerie;
- vous voulez un placement à court terme et liquide;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque mois de décembre.

**Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	3,38	10,66	18,69	42,53
Série E	3,38	10,66	18,69	42,53
Série F	2,25	7,11	12,46	28,36
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série O	0,72	2,26	3,96	9,02
Série P	0,72	2,26	3,96	9,02

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'épargne à intérêt élevé CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de revenu CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 5 octobre 2010
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 27 novembre 2014
Série F	Le 5 octobre 2010
Série I	Le 5 octobre 2010
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseillers en valeurs	1832 Asset Management L.P. CI Global Investments Inc. Marret Asset Management Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement de ce fonds est de procurer une exposition à un portefeuille diversifié de titres productifs de revenu d'une manière similaire à la détention de fonds multiples productifs de revenu. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir à hauteur de 50 % dans d'autres titres productifs de revenu comme des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds de placement immobilier. Les investissements du fonds se feront principalement par l'entremise de placements dans d'autres OPC, soit directement, soit par la conclusion de dérivés et, de temps à autre, le fonds peut détenir directement des titres.

Toute modification apportée à l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de première qualité émis par des gouvernements et des sociétés au Canada et à l'échelle mondiale. Le fonds peut également investir à hauteur de 50 % dans d'autres titres productifs de revenu comme des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds de placement immobilier.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds analyse :

- les données financières et d'autres sources de renseignements;
- les évaluations de crédit;
- l'orientation prévue des taux d'intérêt et des courbes de rendement;
- la qualité de la direction;
- le risque lié au crédit et les durées jusqu'à échéance.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés par le fonds que conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin d'ajouter un revenu supplémentaire.

En cas de conditions défavorables du marché, de la conjoncture économique et/ou de la situation politique ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société gestion du revenu Select était propriétaire d'environ 45,1 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous cherchez une source unique et diversifiée de revenu qui constituera la composante à revenu fixe d'un portefeuille de placement diversifié;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements sur les distributions, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,16	60,41	105,88	241,02
Série E	20,60	64,93	113,81	259,07
Série EF	9,22	29,07	50,96	116,00
Série F	10,55	33,27	58,32	132,76
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,84	5,81	10,19	23,20

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations de qualité supérieure CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 24 décembre 2014
Série AH	Le 9 mars 2020
Série E	Le 24 décembre 2014
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 24 décembre 2014
Série FH	Le 9 mars 2020
Série I	Le 24 décembre 2014
Série IH	Le 9 mars 2020
Série O	Le 24 décembre 2014
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PH	Le 9 mars 2020
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de générer un revenu et une plus-value du capital en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'obligations émises par des sociétés de divers pays, qui ont obtenu la note BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation reconnue.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs investira principalement dans des obligations de sociétés canadiennes, américaines et européennes qui ont obtenu une note de BBB- ou une note supérieure d'une agence de notation d'obligations reconnue. Le conseiller en valeurs aura recours à l'analyse fondamentale ainsi qu'à une gestion active du portefeuille afin de dégager des rendements supérieurs, et il mettra l'accent sur les quatre principes du fonds, soit la préservation du capital, les placements dans des titres de créance de qualité supérieure, la liquidité et la gestion active des devises.

Le fonds peut investir dans des titres de créance convertibles, des prêts bancaires, des obligations de gouvernements souverains et d'autres titres productifs de revenu. Le fonds peut également investir jusqu'à 10 % du portefeuille dans des obligations de sociétés à rendement élevé qui ont obtenu une note de BB- ou une note supérieure.

Le fonds sera diversifié par secteur et par région afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. Le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques et à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition à des titres et des marchés plutôt que d'acheter des titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le conseiller en valeurs exécutera les couvertures de change sur les positions en titres étrangers afin d'atténuer la sensibilité du portefeuille à la fluctuation des devises. Il prévoit normalement couvrir dans une large mesure l'exposition aux devises attribuable au portefeuille par rapport au dollar canadien. Toutefois, le sous-conseiller en valeurs peut décider ne pas couvrir une certaine exposition aux devises s'il juge, à son appréciation, que cela n'est pas avisé ou que l'exposition est suffisante.

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de vente à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles de revenu était propriétaire d'environ 13,0 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 12,66 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du gouvernement du Canada 2,75 % 1 déc 2048. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez obtenir un revenu mensuel;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	16,19	51,04	89,46	203,64
Série AH	16,40	51,69	90,60	206,22
Série E	13,94	43,93	77,01	175,29
Série EF	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	10,55	33,27	58,32	132,76
Série FH	10,66	33,60	58,89	134,04
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série IH	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PH	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de qualité supérieure CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds marché monétaire CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 1 <sup>er</sup> octobre 1990
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 18 décembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 17 septembre 2010
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu au taux de rendement le plus élevé possible tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Le fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire échéant dans moins de 365 jours, dont les suivants :

- les obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province ou leurs organismes;
- les billets de trésorerie et les autres obligations à court terme de qualité élevée de sociétés et de banques canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse des éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement à court terme;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- l'évaluation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignements.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir jusqu'à 5 % des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marché monétaire CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment ceux que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fonds cherche à maintenir un prix par part constant de 10 \$, mais rien ne garantit que le prix ne changera pas.

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, la Catégorie du marché monétaire CI était propriétaire d'environ 28,8 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds calcule le revenu et le crédite aux porteurs de parts à la fin de chaque jour ouvrable. Le fonds distribue son revenu mensuellement. Tout montant qui a été crédité mais qui n'a pas été versé est automatiquement réinvesti dans des parts additionnelles du fonds, à moins que vous ne demandiez de recevoir vos distributions en espèces si les parts du fonds sont détenues dans un compte non enregistré.

Si le fonds réalise des gains en capital, il les distribuera chaque mois de décembre. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	7,99	25,20	44,17	100,53
Série E	6,15	19,38	33,97	77,33
Série EF	6,25	19,71	34,54	78,62

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marché monétaire CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série F	8,10	25,52	44,73	101,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00
Série PP	0,00	0,00	0,00	0,00
Série Y	2,87	9,05	15,85	36,09
Série Z	3,18	10,01	17,55	39,96
Prestige	8,71	27,46	48,13	109,56

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marché monétaire CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat de revenu américain en dollars US CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 4 août 2015
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 4 août 2015
Série I	Le 4 août 2015
Série O	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du fonds est de préserver le capital, générer des rendements stables et procurer une exposition directe à des titres libellés en dollars américains en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'actifs productifs de revenu d'entités domiciliées aux États-Unis. Les actifs productifs de revenu peuvent comprendre des obligations d'État, des obligations de sociétés, des obligations à rendement élevé, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres de sociétés de placement immobilier.

Toute modification apportée à l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Afin d'atteindre son objectif, le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de bonne qualité émis par des gouvernements et des sociétés aux États-Unis. Le fonds peut également investir dans d'autres titres productifs de revenu comme des obligations à rendement élevé, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des titres de fonds de placement immobilier.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de placement, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds analyse :

- les données financières et d'autres sources de renseignements;
- les évaluations de crédit;
- l'orientation prévue des taux d'intérêt et des courbes de rendement;
- la qualité de la direction;
- le risque lié au crédit et les durées jusqu'à échéance.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Pour atteindre l'objectif de placement, le conseiller en valeurs tiendra compte des évaluations et des corrélations de diverses catégories d'actifs et optimisera un portefeuille de façon continue. Les sous-conseillers en valeurs auront comme mandat de choisir des titres pour combler les différentes catégories d'actifs.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de revenu américain en dollars US CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs du fonds peut utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- protéger le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Les dérivés ne seront utilisés par le fonds que conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par la réglementation sur les valeurs mobilières, afin d'ajouter un revenu supplémentaire.

En cas de conditions défavorables du marché, de la conjoncture économique et/ou de la situation politique ou pour des raisons stratégiques, le conseiller en valeurs peut investir les actifs du fonds dans de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs du fonds utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de revenu américain en dollars US CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au secteur
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée, la Série Portefeuilles prudente et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 33,8 %, 10,9 % et 24,1 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- voulez investir dans un fonds qui fait des placements diversifiés dans des marchés américains des titres à revenu fixe et des actions productives de revenu et qui offre un potentiel de croissance modeste du capital;
- préférez qu'une partie de vos actifs demeurent libellés et investis en dollars américains afin d'éviter d'avoir à convertir des dollars américains en dollars canadiens et vice-versa;
- cherchez une source de revenu mensuel stable en dollars américains;
- prévoyez détenir votre placement à court terme ou à moyen terme, et votre tolérance au risque de placement est faible.

Vous devez payer vos parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous paierons en dollars américains. Toutes les distributions sont également versées en dollars américains. Au moment de l'achat, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel seront versées les sommes qui vous seront dues.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	17,52	55,24	96,82	220,40
Série E	14,96	47,16	82,67	188,18
Série EF	8,92	28,10	49,26	112,13
Série F	11,68	36,83	64,55	146,93
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de revenu américain en dollars US CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds marché monétaire É-U CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Marché monétaire
Date de création	
Série A	Le 30 janvier 1995
Série F	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série I	Le 4 juillet 2016
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un revenu au taux de rendement le plus élevé possible tout en préservant les capitaux et la liquidité.

Ce fonds investit surtout dans des instruments du marché monétaire échéant dans moins de 365 jours, dont les suivants :

- les obligations à court terme émises ou garanties par le gouvernement des États-Unis ou d'un État ou leurs organismes;
- les obligations à court terme libellées en dollars américains et émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province ou leurs organismes;
- les billets du Trésor et autres obligations à court terme de qualité élevée de sociétés canadiennes ou américaines libellés en dollars américains.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut également analyser les éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement à court terme;
- les répercussions des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique;
- l'évaluation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur;
- les données financières et d'autres sources de renseignements.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment ceux que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marché monétaire É-U CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Le fonds cherche à maintenir un prix par part constant de 10 \$ US, mais rien ne garantit que le prix ne changera pas.

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société à court terme en dollars US CI était propriétaire d'environ 57,1 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,40 %, 10,65 %, 11,38 % et 10,63 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de Wells Fargo & Company, d'Enbridge Inc., de la province de Québec 0 % 21 janvier 2020 et de la province d'Ontario 0 % 13 avril 2020, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds calcule le revenu et le crédite aux porteurs de parts à la fin de chaque jour ouvrable. Le fonds distribue son revenu mensuellement. Tout montant qui a été crédité mais qui n'a pas été versé est automatiquement réinvesti dans des parts additionnelles du fonds, à moins que vous ne demandiez de recevoir vos distributions en espèces si les parts du fonds sont détenues dans un compte non enregistré.

Si le fonds réalise des gains en capital, il les distribuera chaque mois de décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$ US)</b>	<b>3 ans (\$ US)</b>	<b>5 ans (\$ US)</b>	<b>10 ans (\$ US)</b>
Série A	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série P	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds marché monétaire É-U CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds à rendement élevé de courte durée Marret

### Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 14 février 2014
Série E	Le 14 février 2014
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 14 février 2014
Série I	Le 14 février 2014
Série O	Le 14 février 2014
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

### Dans quoi le fonds investit-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de générer un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié composé d'obligations à rendement élevé de sociétés dont la durée est comprise entre un et cinq ans et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs de différents pays.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs mettra l'accent sur des obligations de sociétés échéant dans moins de cinq ans ou qui peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé dans moins de trois ans et qui ont obtenu une note de BBB ou une note inférieure d'une agence de notation d'obligations reconnue. Le conseiller en valeurs investira également dans des prêts de premier rang à taux variable et dans d'autres titres convertibles ou privilégiés à court terme.

Le fonds fera l'objet d'une forte diversification sectorielle et pourra utiliser de temps à autre des stratégies de couverture limitées pour réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit et aux devises. Le conseiller en valeurs s'efforcera de maintenir un degré élevé de liquidité en investissant principalement dans des titres qui sont négociés régulièrement par de nombreux courtiers.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

Le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques et à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et contre le risque lié à son exposition à des devises;
  - obtenir une exposition à des titres et des marchés plutôt que d'acheter des titres directement;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds à rendement élevé de courte durée Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez recevoir un revenu mensuel;
- vous investissez à court terme et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds à rendement élevé de courte durée Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	17,22	54,27	95,13	216,53
Série E	16,60	52,33	91,73	208,80
Série EF	8,30	26,17	45,86	104,40
Série F	11,17	35,21	61,72	140,49
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds à rendement élevé de courte durée Marret. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations canadiennes Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien
Date de création	
Série A	Le 20 janvier 1993
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 1 <sup>er</sup> novembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série Y	Le 26 juillet 2012
Série Z	Le 26 juillet 2012
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe de gouvernements et de sociétés au Canada qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un rendement intéressant et des possibilités de gains en capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse des éléments suivants :

- la tendance prévue des taux d'intérêt;
- la courbe du rendement, qui constitue une évaluation de la valeur relative de diverses durées à l'échéance;
- les notations de crédit et le risque lié au crédit;
- le rendement attendu par rapport aux autres types de titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs évalue également les éléments suivants :

- le taux de croissance économique;
- les pressions inflationnistes;
- la politique monétaire au Canada, aux États-Unis et dans les autres grands pays industrialisés;
- la conjoncture du marché et la perception des investisseurs.

Cette évaluation comprend celle de la demande et de l'offre prévues pour les obligations et de l'étape actuelle du cycle économique afin de déterminer si la différence entre les rendements de diverses durées à l'échéance s'agrandira ou diminuera.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations canadiennes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut investir dans une grande variété de titres, y compris les obligations de gouvernements et de sociétés et les débetures, les obligations à coupons détachés, les titres adossés à des créances hypothécaires, les titres adossés à des créances mobilières, les emprunts bancaires et les instruments de créance à taux variable. Les titres de sociétés sont diversifiés et ils sont analysés attentivement pour déterminer leur notation du crédit.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations canadiennes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 17,6 % et 11,6 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

## Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à court et/ou à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

## Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	14,45	45,55	79,84	181,73
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,69	24,23	42,47	96,67
Série F	8,71	27,46	48,13	109,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série Y	10,66	33,60	58,89	134,04
Série Z	12,60	39,73	69,65	158,53
Prestige	11,48	36,18	63,42	144,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations canadiennes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations de base améliorées Signature

### Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Revenu fixe mondial
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série E</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série EF</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série F</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série I</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série O</b>	Le 21 décembre 2015
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de procurer un rendement élevé ajusté en fonction du risque en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe. Le fonds investira principalement dans un portefeuille diversifié composé de titres à revenu fixe de gouvernements et d'entreprises et de titres à revenu fixe à rendement élevé émis par des émetteurs canadiens et étrangers.

Tout changement à l'objectif de placement doit être approuvé à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs choisit les titres qui, à son avis, ont une valeur fondamentale qui ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs répartira activement les actifs du portefeuille entre les catégories d'actifs suivantes :

- trésorerie et effets à court terme;
- titres de créance souverains canadiens;
- titres de créance souverains de pays étrangers développés;
- obligations de sociétés de bonne qualité;
- obligations souveraines à rendement élevé et de pays émergents (maximum de 25 %);
- actions privilégiées (de bonne qualité) – (maximum de 25 %).

La note globale du fonds sera maintenue à au moins BBB.

Le fonds sera diversifié par catégorie d'actif, par secteur et par région afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux swaps sur défaillance de crédit.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et commerciales, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une entreprise de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de base améliorées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition à des devises;
  - obtenir une exposition à des titres et des marchés financiers individuels plutôt que d'acheter des titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de vente à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de base améliorées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,50 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Canada 1,25000 % 1 mars 2025. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez recevoir un revenu;
- investissez à court terme et/ou moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	15,17	47,81	83,80	190,76
Série E	13,73	43,29	75,87	172,71
Série EF	7,99	25,20	44,17	100,53
Série F	8,92	28,10	49,26	112,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de base améliorées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations de sociétés Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 15 juillet 2003
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série Z	Le 26 juillet 2012
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un rendement élevé en évaluant ses placements au moyen d'une analyse de la valeur fondamentale. Le fonds investira principalement dans des titres à revenu fixe qui ont reçu une cote égale ou inférieure à la cote attribuée aux titres dits de bonne qualité.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs recherche des titres dont la valeur fondamentale, à son avis, n'est pas reflétée dans leur note ou leur rendement. Il repère d'abord les sociétés ayant la capacité de générer suffisamment de liquidités pour rembourser leur dette et réinvestir dans leur entreprise à long terme. En outre, le conseiller en valeurs tient compte de l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs analyse les éléments suivants :

- les taux d'intérêt et les courbes de rendement;
- les notations et les risques de crédit;
- les données financières et autres sources d'information;
- la qualité de la direction.

En outre, le conseiller en valeurs procède à des entrevues avec des membres de la société lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le fonds peut affecter une part significative de son portefeuille à des titres qui ont reçu une note inférieure à la note attribuée aux titres dits de bonne qualité ou qui ne sont pas notés. Le fonds peut également investir dans des emprunts bancaires et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut investir principalement dans des titres dits de bonne qualité lorsque, de l'avis du conseiller en valeurs, il ne serait pas prudent, étant donné la conjoncture du marché ou les occasions de placement offertes, d'investir surtout dans des titres de moins bonne qualité.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de sociétés Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de sociétés Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société d'obligations de sociétés Signature était propriétaire d'environ 43,1 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	15,99	50,40	88,33	201,07
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	10,25	32,30	56,62	128,89
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série Z	19,47	61,38	107,58	244,89
Prestige	13,01	41,03	71,91	163,69

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations de sociétés Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de rendement diversifié Signature\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu diversifié
Date de création	
Série A	Le 14 février 2011
Série E	Le 29 août 2012
Série EF	Le 5 décembre 2014
Série F	Le 14 février 2011
Série I	Le 15 juin 2011
Série O	Le 29 août 2012
Série OO	Le 22 novembre 2019
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PP	Le 22 novembre 2019
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, Fonds de rendement diversifié II Signature

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif de placement fondamental du Fonds de rendement diversifié Signature est de générer un revenu élevé au moyen d'une exposition à un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres à rendement élevé de partout dans le monde.

L'objectif de placement fondamental du fonds est énoncé dans sa déclaration de fiducie ou y est intégré par renvoi. Le gestionnaire ne peut le modifier qu'au moyen d'une résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts du fonds dûment convoquée à cette fin et tenue conformément aux dispositions applicables de la déclaration de fiducie.

#### Stratégie de placement

Le fonds investit principalement dans des sociétés situées partout dans le monde qui offrent des perspectives intéressantes au titre de la croissance et de la valeur au sein de leur secteur d'activité et tient ensuite compte de l'incidence des tendances économiques. Le conseiller en valeurs du fonds gèrera de façon dynamique les volets titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds. Aucune limite n'est imposée au fonds quant à la somme qu'il peut investir dans chaque région géographique. Cette somme variera en fonction de la conjoncture des marchés. Le conseiller en valeurs du fonds décide quelle partie de l'actif du fonds sera investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe en fonction de la conjoncture des marchés.

Les placements dans des titres de capitaux propres peuvent prendre la forme d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de titres de fiducie de placement immobilier (FPI), de titres de fiducie de redevances et d'autres placements à rendement élevé de même nature.

Le conseiller en valeurs du fonds peut avoir recours à des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les perspectives de croissance et de valeur, ce qui consiste à évaluer la situation financière et la direction de chaque société, son secteur d'activité et la conjoncture économique. Dans le cadre de cette évaluation, le conseiller en valeurs du fonds :

- analyse les notes de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources d'information;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de rendement diversifié Signature\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs du fonds étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent prendre la forme de titres à revenu fixe de bonne qualité de sociétés et de gouvernements situés partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des obligations de société dont la note de crédit est de qualité moindre ou qui ne sont pas notées, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de qualité supérieure. Le fonds n'investira en aucun temps plus de 50 % de son actif dans des titres de créance de société de qualité moindre, c'est-à-dire des titres de créance de société dont la note de crédit est inférieure à BBB. Il peut également investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles et des titres de créance à taux variable. Le fonds peut aussi investir dans des obligations émises sur des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou être exposés à celles-ci.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des activités de ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de se livrer à ce type d'activité, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de rendement diversifié Signature\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans le fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital modeste;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est de faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant des distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de rendement diversifié Signature\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série OO	2,56	8,08	14,16	32,22
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36
Série PP	1,74	5,49	9,63	21,91
Série Y	12,30	38,77	67,95	154,67
Série Z	23,67	74,62	130,80	297,73

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de rendement diversifié Signature\*. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de dividendes Signature

### Détail du fonds

Type d'OPC	Dividendes canadiens
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 1996
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 28 septembre 2001
Série I	Le 15 juillet 2003
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série Z	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu de dividendes élevé tout en préservant le capital. Le fonds investit surtout dans des actions ordinaires offrant des dividendes et des actions privilégiées de sociétés canadiennes. Il peut également investir dans d'autres actions ordinaires, des titres de revenu fixe et des fiducies de revenu. Le fonds peut, en outre, investir dans des titres étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds est investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements et de sociétés, des débentures, des billets et des certificats de dépôt, des prêts bancaires, des titres de créance à taux variable ou d'autres titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu de dividendes;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,26	60,73	106,45	242,31
Série E	23,98	75,59	132,50	301,60
Série EF	12,30	38,77	67,95	154,67
Série F	13,53	42,64	74,74	170,13
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série Z	17,22	54,27	95,13	216,53

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de dividendes Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de revenu à taux variable Signature\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Prêts à taux variable
Date de création	
Série A	Le 7 juin 2017
Série E	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Série EF	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Série F	Le 7 juin 2017
Série I	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Série O	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Série P	Le 1 <sup>er</sup> juin 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, Mandat de revenu à taux variable Signature

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif du fonds est de réaliser un revenu en investissant dans des titres de créance à taux variable d'émetteurs situés partout dans le monde. Le fonds souscrit également des titres de créance à revenu fixe et des titres du marché monétaire d'émetteurs nationaux et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs choisit des titres dont la valeur fondamentale n'est pas, selon lui, prise en compte dans leur notation ni leurs rendements.

Le fonds investit dans des prêts à taux variable et d'autres titres de créance d'émetteurs canadiens et étrangers dont la notation peut être inférieure à celle d'un placement de bonne qualité selon une « agence de notation désignée », au sens donné à ce terme dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »), y compris les agences comme Moody's Investor Services et Standard & Poor's.

Le fonds peut également investir dans des titres de créance souverains, des titres de créance de bonne qualité émis par des sociétés, des titres de créance à rendement élevé, des titres de créance convertibles et des actions privilégiées, que ces titres soient d'émetteurs canadiens ou étrangers, y compris des placements privés non notés, comme l'autorise le Règlement 81-102, ainsi que de la trésorerie et des titres de créance à court terme. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés.

Le fonds peut aussi investir dans des dérivés à des fins de couverture et autre que de couverture, comme le permet le Règlement 81-102.

Jusqu'à 100 % des actifs du fonds peuvent être investis dans des titres étrangers, lesquels peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises.

Le conseiller en valeurs fait une répartition active des actifs en portefeuille entre les catégories d'actifs suivantes :

- titres de créance à taux variable (minimum de 25 %);
- titres de créance à rendement élevé de sociétés;
- titres de créance de bonne qualité de sociétés;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu à taux variable Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- actions privilégiées;
- dérivés;
- titres de créances souverains de marchés émergents;
- titres de créance souverains de pays étrangers développés;
- titres de créance souverains canadiens;
- trésorerie et titres de créance à court terme.

Les taux d'intérêt versés sur les prêts à taux variable sont rajustés périodiquement, habituellement tous les trimestres, en fonction des variations de taux de référence comme le taux interbancaire offert à Londres (TIOL), majoré d'un écart de taux déterminé à l'avance par rapport au taux de référence. Le différentiel de taux dépendra de facteurs comme la qualité des emprunteurs, la valeur des biens donnés en garantie du prêt et les engagements se rapportant au prêt. Comme les taux de base de référence sont rajustés régulièrement, les titres de créance à taux variable sont moins sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt que les obligations à taux fixe.

Le conseiller en valeurs examine l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de croissance, la durabilité des flux de trésorerie et la valeur de garantie, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse le risque lié au crédit et les évaluations de crédit;
- analyse des données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse les taux d'intérêt et les courbes de rendement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le conseiller en valeurs peut aussi choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à des titres et à des marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi effectuer des ventes à découvert. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu à taux variable Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI datée du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds de référence doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* – *Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* – *Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, le Fonds de revenu élevé Signature était propriétaire d'environ 57,7 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – *Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Les opérations sur des prêts en portefeuille peuvent nécessiter une période de règlement de deux ou trois semaines ou beaucoup plus longue dans certains cas. Contrairement aux marchés boursiers, il n'y a aucune chambre de compensation centrale pour les opérations sur prêts, et le marché des prêts n'a pas établi de normes exécutoires ou de recours en cas de défaut de règlement.

En outre, les prêts à taux variable sont généralement assujettis à des restrictions juridiques ou contractuelles à la revente. La liquidité d'un prêt à taux variable peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de sa note de crédit et de la conjoncture de marché. Au cours de périodes de négociation irrégulière, son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles, voire retardés. Afin d'atténuer le risque d'illiquidité des prêts à taux variable, le fonds conserve un portefeuille ayant des titres de créance à court terme émis par des sociétés et/ou des gouvernements qui sont négociés sur un marché actif. Le fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à partir de la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – *Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu à taux variable Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI datée du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- désirez un revenu;
- investissez à moyen terme;
- avez une tolérance au risque faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	16,29	51,36	90,03	204,93
Série E	15,06	47,49	83,24	189,47
Série EF	9,94	31,34	54,92	125,02
Série F	10,66	33,60	58,89	134,04
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu à taux variable Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI datée du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Fonds d'obligations mondiales Signature

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 31 août 1992
Série E	Le 27 juillet 2011
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 8 août 2000
Série I	Le 26 septembre 2001
Série O	Le 27 juillet 2011
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Prestige	Le 29 août 2003
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'obtenir un rendement global à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres à revenu fixe et des titres à taux variable de gouvernements et de sociétés situés partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, offrent un rendement intéressant et des possibilités de gains en capital. Le fonds peut effectuer des placements importants dans tous les pays, y compris sur les marchés nouveaux et dans les nouveaux secteurs de marchés établis et dans des titres à rendement élevé de marchés établis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs choisit les titres dont la valeur fondamentale, à son avis, ne se reflète pas dans leur évaluation de crédit et leur rendement.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'un émetteur, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. Au cours de cette évaluation, le conseiller en valeurs analyse les éléments suivants :

- les économies des pays et des régions;
- les changements prévus des taux d'intérêt;
- le rendement selon diverses durées à l'échéance;
- la notation de crédit et le risque lié au crédit de l'émetteur.

Le conseiller en valeurs détermine si les sociétés peuvent générer suffisamment de liquidités pour rembourser leur dette et réinvestir dans leur entreprise à long terme.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds a reçu l'autorisation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, afin d'investir et de détenir jusqu'à 35 % de ses actifs dans des titres émis ou garantis par un gouvernement ou ses organismes ou par certains organismes supranationaux pour autant que ces titres satisfassent aux critères d'évaluation de crédit minimaux ou les surpassent. Il n'y a aucune limite à l'égard du montant que le fonds peut investir dans des titres émis ou garantis par le gouvernement fédéral canadien ou le gouvernement d'une province ou leurs organismes ou par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes.

Conformément à une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines conditions, investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres de créance émis ou garantis par la Fannie Mae ou la Freddie Mac. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Placements dans des titres de créance émis ou garantis par la Federal National Mortgage Association (« Fannie Mae ») ou la Federal Home Loan Mortgage Corporation (« Freddie Mac »)* de la partie A du prospectus simplifié.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document- Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier de la partie A* du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux titres adossés à des créances hypothécaires
- le risque lié aux titres du gouvernement des États-Unis.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée prudente, la Série Portefeuilles équilibrée, la Série Portefeuilles prudente et la Série Portefeuilles de revenu étaient propriétaires d'environ 10,5 %, 15,8 %, 11,7 % et 29,6 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,93 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du gouvernement des États-Unis d'Amérique 1,125 % 28-fév-2022. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	15,68	49,43	86,63	197,20
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,79	24,55	43,03	97,96
Série F	10,04	31,66	55,49	126,31
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Prestige	14,24	44,90	78,71	179,16

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations mondiales Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds de revenu élevé Signature

### Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Revenu diversifié
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 18 décembre 1996
<b>Série E</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série EF</b>	Le 5 décembre 2014
<b>Série F</b>	Le 18 décembre 2001
<b>Série I</b>	Le 8 novembre 2002
<b>Série O</b>	Le 27 juillet 2011
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de générer un revenu élevé et d'obtenir une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit surtout dans des titres de capitaux propres à rendement élevé et dans des obligations de sociétés canadiennes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les sociétés qui présentent des possibilités de croissance et de valeur dans leur secteur d'activité et étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Pour atteindre cet objectif, le conseiller en valeurs gèrera les composantes titres de capitaux propres, titres à revenu fixe et trésorerie du fonds de façon dynamique. Le fonds n'est pas limité pour ce qui est du montant qu'il investit dans une catégorie d'actifs donnée, lequel varie en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs décide quelle proportion des actifs du fonds est investie dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe selon la conjoncture du marché.

Les placements en titres de capitaux propres peuvent comprendre des actions ordinaires et privilégiées, ainsi que des titres de fonds de placement immobiliers (FPI), des titres de fiducies de redevances et d'autres placements à rendement élevé semblables de différentes parties du monde.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les notations du crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements étrangers. Le fonds peut investir dans des obligations de sociétés dont la note d'évaluation du crédit est faible ou qui ne sont pas notées, mais qui offrent un rendement plus élevé que les obligations de bonne qualité, ainsi que dans des prêts bancaires

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

et des titres de créance à taux variable. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement selon la conjoncture du marché.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société revenu élevé Signature était propriétaire d'environ 21,5 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez recevoir un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* dans la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	16,29	51,36	90,03	204,93
Série E	21,31	67,19	117,78	268,09
Série EF	10,14	31,98	56,06	127,60
Série F	10,76	33,92	59,45	135,33
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,25	7,11	12,46	28,36

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds de revenu élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations à rendement élevé Signature\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 30 juillet 2013
Série E	Le 30 juillet 2013
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 30 juillet 2013
Série I	Le 30 juillet 2013
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, Fonds d'obligations à rendement élevé II Signature

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif du fonds est d'obtenir un revenu et de réaliser une plus-value du capital en investissant dans des obligations de sociétés à rendement élevé et d'autres titres productifs de revenu émis par des émetteurs situés partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs portera son attention surtout sur des obligations de sociétés et des titres de créance qui ont obtenu une note de BBB ou une note inférieure d'une agence de notation d'obligations nord-américaine reconnue. Le conseiller en valeurs choisit des titres dont la valeur fondamentale n'est pas, selon lui, prise en compte dans leur notation ni leurs rendements. Le fonds peut également investir dans des emprunts bancaires, des obligations convertibles, des titres de créance à taux variable et des placements privés tels qu'ils sont autorisés par les règlements sur les valeurs mobilières. Le fonds peut également investir dans des obligations des marchés émergents. Ces placements peuvent être libellés en devises ou assujettis aux risques liés à ces devises. Le conseiller en valeurs choisira l'échéance de chaque placement selon la situation des marchés. Le fonds peut également investir dans des fonds négociés en bourse et des fonds de placement à capital fixe.

Le conseiller en valeurs examine l'incidence des tendances économiques sur les taux d'intérêt et la croissance économique. Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale sous-jacente pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, la durabilité des flux de trésorerie et la valeur de garantie, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse le risque lié au crédit et les notations de crédit;
- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible;
- analyse les taux d'intérêt et les courbes de rendement.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à rendement élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à rendement élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, trois fonds gérés par le gestionnaire étaient propriétaires d'environ 17,8 %, 13,4 % et 20,9 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous désirez un revenu;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques dans la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,88	62,67	109,85	250,05
Série E	16,60	52,33	91,73	208,80
Série EF	8,20	25,84	45,30	103,11
Série F	11,27	35,54	62,28	141,78
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à rendement élevé Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'actions privilégiées Signature\*

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions privilégiées
Date de création	
Série A	Le 21 décembre 2015
Série E	Le 21 décembre 2015
Série EF	Le 21 décembre 2015
Série F	Le 21 décembre 2015
Série I	Le 21 décembre 2015
Série O	Le 21 décembre 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité pour les régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

\*auparavant, Mandat d'actions privilégiées Signature

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif du fonds est de procurer un rendement total élevé ajusté en fonction du risque en investissant principalement dans un portefeuille diversifié d'actions privilégiées d'émetteurs canadiens et étrangers.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### Stratégies de placement

Le conseiller en valeurs cherche à effectuer des placements dans des actions privilégiées de grandes sociétés bien établies reconnues pour la constance de leurs versements de dividendes, et il étudie ensuite les répercussions des tendances économiques. Selon la conjoncture du marché, le conseiller en valeurs pourrait également choisir d'investir jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des titres à revenu fixe.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de valeur et de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction de chaque société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant. Les titres à revenu fixe peuvent comprendre des obligations de gouvernements et de sociétés, des débetures, des billets, des certificats de dépôt, des prêts bancaires, des titres de créance à taux variable ou d'autres titres à revenu fixe. Le conseiller en valeurs choisit l'échéance de chaque placement en fonction de la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions privilégiées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt, de la qualité du crédit et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés financiers individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir temporairement de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques et de liquidité.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut se livrer à des ventes à découvert comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilisera la même méthode d'analyse que celle décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions privilégiées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, Manitoba Blue Cross - Investment Fund était propriétaire d'environ 23,7 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chaque risque à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un portefeuille qui soit principalement composé d'actions privilégiées et qui offre un potentiel de revenu de dividende et de croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit effectuer chaque mois une distribution qui pourrait vous être versée en espèces ou être réinvestie dans des parts du fonds. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions, le fonds distribuera l'excédent chaque mois de décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements à ce propos, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	15,17	47,81	83,80	190,76
Série E	13,83	43,61	76,44	174,00
Série EF	8,10	25,52	44,73	101,82
Série F	9,43	29,72	52,09	118,58
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,84	5,81	10,19	23,20

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'actions privilégiées Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Fonds d'obligations à court terme Signature

### Détail du fonds

<b>Type d'OPC</b>	Obligations à court terme
<b>Date de création</b>	
<b>Série A</b>	Le 1 <sup>er</sup> février 1977
<b>Série E</b>	Le 4 août 2015
<b>Série EF</b>	Le 4 août 2015
<b>Série F</b>	Le 17 novembre 2000
<b>Série I</b>	Le 31 octobre 1996
<b>Série O</b>	Le 30 juillet 2013
<b>Série P</b>	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de procurer un revenu en intérêts ainsi qu'un degré relativement élevé de stabilité du capital. Le fonds se compose principalement de titres de créance d'émetteurs canadiens ayant des durées à l'échéance d'au plus cinq ans et de billets à court terme.

Toute modification de l'objectif de placement du fonds doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Pour atteindre son objectif, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans des titres à revenu fixe comme les obligations, débetures et billets émis par les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités et les sociétés du Canada, les titres adossés à des créances mobilières et les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts bancaires et les titres de créance à taux variable;
- met l'accent sur les obligations de grande qualité sur le plan du crédit.

Le conseiller en valeurs peut également choisir d'investir les actifs du fonds dans des titres étrangers. Il est prévu actuellement que les placements dans des titres étrangers ne dépasseront pas, en général, 49 % des actifs du fonds.

Le conseiller en valeurs pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à court terme Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez recevoir un revenu;
- vous investissez à court terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à court terme Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

Le fonds prévoit distribuer tout revenu net chaque mois et tout gain en capital net chaque année en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	14,45	45,55	79,84	181,73
Série E	13,63	42,97	75,31	171,42
Série EF	7,89	24,87	43,60	99,24
Série F	8,71	27,46	48,13	109,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Fonds d'obligations à court terme Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat de rendement systématique Signature

## Détail du fonds

Type d'OPC	Fonds de revenu/de spécialité
Date de création Série I	Le 31 octobre 2018
Type de titres	Parts de série I d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Non admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de placement de ce fonds est de générer des rendements continus et d'obtenir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres, notamment en ayant recours à des stratégies axées sur les options en lien avec ces titres, dans la perspective d'acquérir des titres à l'exercice de ces options.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres, notamment en ayant recours à des stratégies axées sur les options en lien avec des titres, comme l'autorise la réglementation canadienne en valeurs mobilières.

La méthode de placement du fonds est fondée principalement sur l'analyse fondamentale et est optimisée par une analyse quantitative exclusive.

Lorsqu'il choisit des placements pour le fonds, le conseiller en valeurs combine une analyse macroéconomique descendante et une analyse fondamentale pour une sélection des titres ascendante. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs évalue également si le placement constitue une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Une fois qu'un titre a été reconnu comme un placement attrayant, le fonds peut acheter ce titre ou, si on souhaite l'obtenir pour le portefeuille à un prix inférieur, le conseiller en valeurs pourrait considérer vendre des options de vente couvertes en espèces à ce prix inférieur si les options de vente ont un prix intéressant. Le conseiller en valeurs détermine si les options de vente sont attrayantes au moyen d'une analyse quantitative exclusive. Dans le cadre de cette stratégie, le fonds peut acquérir des titres de capitaux propres directement par suite de l'exercice par les porteurs d'options de vente vendues par le fonds visant ces titres.

Le fonds peut aussi procéder à la vente d'options d'achat couvertes. Le conseiller en valeurs pourrait considérer vendre des options d'achat couvertes sur un titre de capitaux propres appartenant au fonds si les options d'achat ont un prix intéressant. Le conseiller en valeurs détermine si les options d'achat sont attrayantes au moyen d'une analyse quantitative exclusive.

Les répartitions entre l'investissement direct dans les titres de capitaux propres et les diverses stratégies axées sur les options dépendront de la conjoncture économique et des conditions du marché. Des analyses macroéconomiques combinées à des analyses fondamentales et quantitatives encadrent ces stratégies.

Le fonds peut choisir d'investir la totalité de ses actifs dans des titres étrangers.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat de rendement systématique Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds pourrait également choisir de prendre les mesures suivantes :

- utiliser d'autres dérivés comme des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - se couvrir contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à des marchés et à des titres particuliers plutôt que d'acheter les titres directement;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds;
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou à des fins défensives en présence de conditions politiques, économiques ou du marché défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également choisir d'investir une partie de l'actif net du fonds dans des titres de marchés émergents.

Le fonds peut également conclure des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Lorsqu'il décide de vendre à découvert des titres d'un émetteur en particulier, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus en ce qui concerne l'achat de titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique actuellement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives et fréquentes sur les placements, augmentant ainsi la probabilité que l'épargnant reçoive des distributions imposables. De telles opérations peuvent également faire augmenter les frais d'opérations, ce qui ferait diminuer le rendement du fonds.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %)
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration

Le présent document donne des renseignements précis sur la Mandat de rendement systématique Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à une nouvelle détermination fiscale des primes d'options par l'ARC.

Au 30 juin 2020, le Fonds de rendement diversifié Signature et la Catégorie de société de rendement diversifié Signature étaient propriétaires d'environ 84,9 % et 15,1 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,41 %, 14,26 %, 14,86 %, 15,24 %, 15,51 %, 16,88 %, 20,81 %, 21,21 %, 21,30 %, 21,44 %, 21,71 %, 27,07 %, 27,20 %, 27,30 %, 32,81 %, 33,60 %, 38,54 % et 39,12 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor du Canada 0 % 28/05/2020, des bons du Trésor canadien 15oct20, des bons du Trésor du Canada 0 % 24/09/2020, des bons du Trésor canadien 16avr20, des bons du Trésor 0 % 22/08/2019, des bons du Trésor 0 % 27/08/2020, des bons du Trésor du Canada 20/08/2020, des bons du Trésor 0 % 12/09/2019, des bons du gouvernement du Canada 23jan20, des bons du Trésor canadien 11juil19, des bons du gouvernement du Canada 3oct19, des titres de la SPDR S&P 500 ETF Trust, des bons du Trésor 0 % 19/03/2020, des bons du Trésor canadien 19mars2020, des bons du Trésor 0 % 19déc2019, des bons du Trésor du Canada 11juin20, des bons du Trésor du Canada 12déc2019 et des bons du Trésor du Canada 0 % 5sept2019, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez un revenu et une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Méthode de classification du risque* de la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document* dans la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds s'attend à faire une distribution chaque mois. Si, au cours d'une année, le fonds réalise un revenu et des gains en capital supérieurs à ses distributions mensuelles de l'année, il distribuera l'excédent au mois de décembre de l'année en question. **Si les distributions mensuelles faites au cours d'une année sont inférieures à ce que le fonds a gagné, la différence constituera un remboursement de capital.** Pour de plus amples renseignements à ce sujet, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Mandat de rendement systématique Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29

Le présent document donne des renseignements précis sur la Mandat de rendement systématique Signature. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles équilibrée

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 9 novembre 1988
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série FT5	Le 28 septembre 2007
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 31 octobre 1996
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PT5	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PT8	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, tout en diversifiant les risques au moyen de placements dans des OPC axés sur le revenu et des OPC constitués d'actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée SunWise Elite était propriétaire d'environ 11,4 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Types de risques – Risque lié aux rachats importants de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 16,63 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?* – Risque et rendement éventuel de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;
- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	24,80	78,18	137,03	311,91
Série AT8	25,11	79,15	138,73	315,78
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série ET5	21,72	68,49	120,04	273,25
Série ET8	23,36	73,65	129,10	293,87
Série EF	11,48	36,18	63,42	144,36
Série EFT5	11,27	35,54	62,28	141,78
Série EFT8	11,78	37,15	65,12	148,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série F	12,60	39,73	69,65	158,53
Série FT5	12,09	38,12	66,81	152,09
Série FT8	12,50	39,41	69,08	157,24
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série O	1,84	5,81	10,19	23,20
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série PT5	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles croissance équilibrée

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PT8	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles croissance équilibrée SunWise Elite était propriétaire d'environ 13,5 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,1 % et 20,35 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital modérée à long terme;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT6	24,49	77,21	135,33	308,05
Série AT8	24,80	78,18	137,03	311,91
Série E	22,34	70,42	123,44	280,98
Série ET5	23,26	73,33	128,53	292,58
Série ET8	23,26	73,33	128,53	292,58
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série EFT5	11,17	35,21	61,72	140,49
Série EFT8	10,86	34,24	60,02	136,62

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles croissance équilibrée

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série F	13,83	43,61	76,44	174,00
Série FT8	14,35	45,23	79,27	180,44
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance équilibrée. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles équilibrée prudente

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 17 décembre 2001
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'offrir un rendement global conservateur assorti d'une volatilité inférieure à la moyenne en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles équilibrée prudente SunWise Elite était propriétaire d'environ 12,2 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 20,18 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds d'obligations canadiennes Signature. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir un rendement assorti d'une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,21	79,47	139,29	317,07
Série AT6	24,59	77,53	135,89	309,33
Série E	22,65	71,39	125,14	284,85
Série EF	11,37	35,86	62,85	143,07
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles équilibrée prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles prudente

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 17 novembre 1997
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 17 novembre 1997
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série U	Le 26 juillet 2012
Série UT6	Le 26 juillet 2012
Série Z	Le 17 septembre 2010
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital en maintenant un degré de volatilité inférieur à la moyenne par des placements dans des OPC axés sur le revenu et des OPC constitués d'actions.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions d'actifs cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de fonds CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles prudente SunWise Elite était propriétaire d'environ 10,0 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,38 %, 11,98 % et 22,69 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds d'obligations mondiales Signature, du Fonds de revenu CI et du Fonds d'obligations canadiennes

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir un revenu et bénéficier de possibilités de croissance du capital tout en vous exposant à un degré de volatilité inférieur à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	23,88	75,27	131,93	300,31
Série AT6	22,85	72,04	126,27	287,42
Série E	22,75	71,72	125,70	286,13
Série EF	11,27	35,54	62,28	141,78
Série F	12,40	39,09	68,51	155,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,36	7,43	13,02	29,64
Série U	22,34	70,42	123,44	280,98
Série UT6	22,54	71,07	124,57	283,56
Série Z	23,06	72,69	127,40	290,00

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles prudente. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles croissance

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 18 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT6	Le 26 juillet 2012
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 9 octobre 2002
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PT8	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Série Portefeuilles croissance CI Manuvie était propriétaire d'environ 10,4 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,95 %, 15,45 % et 10,45 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge, du Fonds d'obligations canadiennes Signature et du Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	25,00	78,82	138,16	314,49
Série AT5	25,11	79,15	138,73	315,78
Série AT6	24,70	77,85	136,46	310,62
Série AT8	24,90	78,50	137,59	313,20
Série E	23,36	73,65	129,10	293,87
Série ET5	24,39	76,88	134,76	306,76
Série ET8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série EFT5	12,81	40,38	70,78	161,11

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série EFT8	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	13,94	43,93	77,01	175,29
Série FT8	13,32	42,00	73,61	167,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,64	5,17	9,06	20,62
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,64	5,17	9,06	20,62
Série P	2,46	7,75	13,59	30,93
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles de revenu

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 17 novembre 1997
Série E	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série F	Le 17 novembre 2000
Série I	Le 17 novembre 1997
Série O	Le 30 juillet 2013
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série Y	Le 22 novembre 2019
Série Z	Le 22 novembre 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de mettre l'accent sur le revenu au moyen de placements effectués principalement dans des OPC axés sur le revenu. Le fonds peut également investir dans des OPC constitués d'actions en vue de réaliser une croissance modérée du capital.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux et de titres de revenu fixe canadiens et mondiaux.

Aux fins d'établir les répartitions d'actifs cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles de revenu. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut détenir une petite partie de son actif net dans de la trésorerie ou dans des titres de créance à court terme.

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risqué lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 14,03 %, 15,23 % et 17,31 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Fonds d'obligations mondiales Signature, du Fonds de revenu CI et du Fonds d'obligations canadiennes Signature, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles de revenu. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez toucher un revenu et un potentiel de croissance du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds axés sur le revenu et de fonds constitués d'actions;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit faire une distribution fixe chaque mois. Si le revenu ou les gains en capital dégagés par le fonds dépassent le montant de ses distributions fixes, le fonds distribuera l'excédent en décembre. **Si le fonds gagne moins que la somme distribuée, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	20,60	64,93	113,81	259,07
Série E	22,54	71,07	124,57	283,56
Série EF	11,17	35,21	61,72	140,49
Série F	12,19	38,44	67,38	153,38
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série Y	9,94	31,34	54,92	125,02
Série Z	18,55	58,47	102,49	233,29

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles de revenu. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles croissance maximale

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 18 décembre 2001
Série AT5	Le 28 septembre 2007
Série AT8	Le 28 septembre 2007
Série E	Le 4 août 2015
Série ET5	Le 4 août 2015
Série ET8	Le 4 août 2015
Série EF	Le 4 août 2015
Série EFT5	Le 4 août 2015
Série EFT8	Le 4 août 2015
Série F	Le 18 décembre 2001
Série FT8	Le 28 septembre 2007
Série I	Le 29 juin 2005
Série O	Le 30 juillet 2013
Série OT5	Le 4 août 2015
Série OT8	Le 4 août 2015
Série P	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
Série PT8	Le 1 <sup>er</sup> mai 2017
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité aux régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est d'offrir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne en investissant directement dans d'autres OPC gérés par CI.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Ce portefeuille est généralement composé de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Aux fins d'établir les répartitions de l'actif cibles du fonds, le conseiller en valeurs évalue, entre autres facteurs, l'objectif et les stratégies de placement de chaque fonds sous-jacent, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le contexte d'une détention de fonds sous-jacents diversifiés convenant à l'objectif de placement du fonds.

Le conseiller en valeurs :

- investit les actifs du fonds dans des parts ou des actions des fonds sous-jacents;
- rééquilibre les actifs du fonds entre les fonds sous-jacents en fonction des répartitions de l'actif cibles du fonds;
- fait le suivi des fonds sous-jacents de façon continue et peut modifier les fonds sous-jacents ou les pourcentages alloués aux fonds sous-jacents sans avis aux porteurs de parts.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance maximale. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Ce fonds pourrait utiliser des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :

- couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations des taux d'intérêt et de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
- obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Les opérations de vente à découvert viendront s'ajouter à la technique principale que pratique présentement le fonds qui consiste à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le conseiller en valeurs peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds, établie au moment de l'achat, dans des titres de CI Cambridge All Canadian Equity Fund et de CI Cambridge International Equity, fonds en gestion commune gérés par CI Investments Inc.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance maximale. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Série Portefeuilles croissance maximale CI Manuvie étaient propriétaires d'environ 22,3 % et 12,7 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 13,57 % et 10,24 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie de société d'actions canadiennes Cambridge et du Fonds d'actions mondiales axées sur la croissance CI Munro, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Une explication de chaque risque est donnée à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds ou aux titres de série T de ce fonds.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez obtenir une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions en espèces mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	24,90	78,50	137,59	313,20
Série AT5	24,29	76,56	134,20	305,47
Série AT8	25,52	80,44	140,99	320,93
Série E	23,26	73,33	128,53	292,58
Série ET5	24,39	76,88	134,76	306,76
Série ET8	24,39	76,88	134,76	306,76
Série EF	12,60	39,73	69,65	158,53
Série EFT5	12,81	40,38	70,78	161,11
Série EFT8	12,81	40,38	70,78	161,11
Série F	14,04	44,26	77,57	176,58

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance maximale. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Série Portefeuilles croissance maximale

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série FT8	13,83	43,61	76,44	174,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT8	1,74	5,49	9,63	21,91
Série P	2,56	8,08	14,16	32,22
Série PT8	2,56	8,08	14,16	32,22

Le présent document donne des renseignements précis sur la Série Portefeuilles croissance maximale. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé canadien de dividendes CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 17 juin 2019
Série F	Le 17 juin 2019
Série I	Le 17 juin 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres canadiens qui font fructifier le capital investi par les actionnaires.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le mandat cherche à se constituer un bassin d'entreprises durables de grande qualité qui peuvent ajouter une valeur intrinsèque en plus de verser un dividende ou de racheter les actions. Le conseiller en valeurs choisit avec soin les sociétés qui affichent des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles ainsi que des flux de revenu courant qui peuvent servir à financer les dividendes et à offrir une plus-value du capital.

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale ascendante pour trouver et bâtir un portefeuille diversifié d'entreprises canadiennes de grande qualité. Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

On prévoit que le mandat détiendra généralement entre 25 et 40 titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres et qu'il n'investira pas à l'extérieur du Canada.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé canadien de dividendes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, un investisseur était propriétaire d'environ 15,3 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé canadien de dividendes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé d'actions canadiennes pures de base;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	20,80	65,58	114,94	261,65
Série F	9,22	29,07	50,96	116,00
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé canadien de dividendes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat privé d'actions canadiennes CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions canadiennes
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres canadiens versant des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres canadiens en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions canadiennes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions canadiennes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé principalement d'actions canadiennes;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,78	62,35	109,28	248,76
Série F	8,81	27,78	48,70	110,84
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions canadiennes CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme maximale en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde qui, de l'avis du conseiller en valeurs, ont un modèle d'affaires avantageusement concurrentiel, un bon potentiel de croissance ou une bonne valeur.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le mandat peut effectuer des placements dans tout pays, y compris dans des marchés en émergence ou les secteurs en émergence d'un marché, et peut investir dans des sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il est spécialisé et concentré et se composera habituellement de moins de 50 titres de capitaux propres ou titres connexes.

Le conseiller en valeurs analyse l'économie mondiale et les secteurs d'activité mondiaux. En se fondant sur l'analyse, il détermine les secteurs d'activité puis choisit les entreprises qui, à son avis, présentent des possibilités de rendement supérieur à long terme.

Le conseiller en valeurs peut utiliser des techniques comme l'analyse fondamentale pour évaluer les possibilités de croissance, ce qui nécessite l'évaluation de la situation financière et de la direction d'une société, de son secteur d'activité et de la conjoncture économique. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, un investisseur était propriétaire d'environ 22,8 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat composé principalement d'actions étrangères;
- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	21,21	66,87	117,21	266,80
Série F	9,53	30,04	52,66	119,87
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions concentrées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé alpha d'actions mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de rechercher une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde, y compris des sociétés présentes sur les marchés en émergence. Il peut investir dans des titres de sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation, mais se concentrera sur les sociétés à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il sera spécialisé et concentré et se composera habituellement de moins de 25 titres de capitaux propres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs a pour principe d'investir dans des sociétés concurrentielles à l'échelle mondiale au sein de secteurs en croissance. Le conseiller en valeurs observe les événements à l'échelle mondiale selon une perspective à long terme et cherche à comprendre l'aspect économique et les caractéristiques d'entreprises et de secteurs différents. Le conseiller en valeurs analyse les résultats financiers historiques, les tendances et les changements technologiques dans l'entreprise, la sensibilité aux facteurs économiques ainsi que d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les paramètres économiques futurs de l'entreprise. Le conseiller en valeurs s'efforce de choisir des sociétés qui sont des chefs de file dans leur secteur et qui présentent une équipe de direction solide, une croissance des profits et un potentiel de plus-value du capital.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des sociétés en croissance de qualité partout dans le monde;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	20,90	65,90	115,51	262,93
Série F	9,63	30,37	53,23	121,16
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé de base d'actions mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création Série I	Le 17 juin 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs utilise l'analyse fondamentale ascendante pour établir un portefeuille diversifié d'entreprises durables et grande qualité, qui affichent des niveaux de rentabilité croissants et prévisibles susceptibles d'ajouter une valeur intrinsèque.

Pour atteindre son objectif, le mandat :

- détiendra principalement des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde;
- peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des sociétés situées dans des marchés émergents;
- peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs au moment du placement dans des sociétés ayant une capitalisation boursière de 5 milliards de dollars américains ou moins;
- peut investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des sociétés établies au Canada.

On prévoit que le mandat détiendra généralement entre 25 et 40 titres de capitaux propres et titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de base d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir jusqu'à 15 % de ses actifs dans de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut se livrer à la négociation active et fréquente de placements. Cela peut faire augmenter les frais d'opérations, ce qui peut alors faire diminuer les rendements du mandat. Cela fait aussi augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé (l'« indice sous-jacent ») en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de base d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au 30 juin 2020, le gestionnaire était propriétaire d'environ 100,0 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez ajouter à votre portefeuille un mandat d'actions mondiales concentrées;
- vous cherchez un potentiel de croissance du capital;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série I	0,20	0,65	1,13	2,58

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de base d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé momentum d'actions mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions mondiales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde et qui sont réputées présenter un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### *Stratégies de placement*

Le mandat investira principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés situées partout dans le monde qui présentent une progression fondamentale positive et offrent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent les actions privilégiées convertibles, les titres de créance convertibles et les bons de souscription. Le conseiller en valeurs dispose d'une grande discrétion pour choisir les placements, avec des restrictions minimales quant à la pondération par secteur, à la capitalisation boursière, à l'importance des positions individuelles, ou à la prise en compte de la composition des indices de référence. Le mandat devrait généralement se composer de 40 à 60 titres de capitaux propres ou titres apparentés à des titres de capitaux propres.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeur a recours à la fois à des modèles quantitatifs indépendants et à l'analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui affichent une progression fondamentale plus rapide que celle de l'ensemble du marché boursier.

Un modèle quantitatif favorise le repérage d'actions qui présentent ces caractéristiques, dont un bénéfice en croissance accélérée, des hausses du bénéfice par rapport aux prévisions de résultats des analystes pour une société et des bénéfices positifs inattendus. Indépendamment, les principales données fondamentales de chaque société sont analysées, y compris la qualité des flux de bénéfices de la société et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique.

Le conseiller en valeurs cherchera habituellement à être récompensé lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. De plus, le mandat est constamment surveillé en vue de repérer rapidement les sociétés dont les données fondamentales se détériorent, de manière à pouvoir vendre leurs titres avant que leur rendement relatif diminue de façon importante. Le changement constituant le moteur de ce mandat, le mandat aura habituellement un taux de rotation des titres supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé momentum d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé momentum d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, la Catégorie de société canadienne Synergy était propriétaire d'environ 97,8 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,98 %, 63,69 % et 13,22 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du iShares MSCI Japan ETF, de la SPDR S&P 500 ETF Trust et du iShares MSCI Eurozone ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

## **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous souhaitez ajouter à votre portefeuille un mandat d'actions mondiales à croissance dynamique;
- vous cherchez un potentiel de croissance du capital;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

## **Politique en matière de distributions**

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé momentum d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	21,52	67,84	118,91	270,67
Série F	9,94	31,34	54,92	125,02
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé momentum d'actions mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé de petites sociétés mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés mondiales à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation établies partout dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Lorsqu'il achète ou vend des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs examine les chances de succès de chaque société en fonction de sa situation financière actuelle, de la position qu'elle occupe au sein de son secteur d'activité et de la conjoncture économique et des marchés. Le conseiller en valeurs étudie des facteurs comme le potentiel de croissance, les flux de trésorerie et la qualité de la direction.

Le conseiller en valeurs a recours une approche fondamentale pour évaluer les sociétés et leurs possibilités de croissance. Pour ce faire, il doit procéder à une évaluation de la situation financière, de la compétitivité et de la direction de chaque société, ainsi que du secteur d'activité dans lequel elle exerce ses activités.

Le mandat se concentrera sur des sociétés de petite et de moyenne taille situées n'importe où dans le monde, y compris les marchés en émergence. La capitalisation boursière des sociétés se situera principalement dans une fourchette variant entre 250 millions et 10 milliards de dollars américains au moment de l'achat, et le mandat se composera habituellement de 30 à 50 titres de capitaux propres.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de petites sociétés mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat ne se couvrira pas contre les pertes résultant de son exposition aux devises.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Utilisation des dérivés par les fonds* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de petites sociétés mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des titres de capitaux propres émis par des sociétés à petite capitalisation mondiale établies partout dans le monde;
- vous investissez à moyen ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	21,21	66,87	117,21	266,80
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de petites sociétés mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé alpha d'actions internationales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Black Creek Investment Management Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis, y compris des sociétés présentes sur les marchés en émergence. Il peut investir dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite, à moyenne et à grande capitalisation, mais se concentrera sur les sociétés à moyenne et à grande capitalisation. Bien que le portefeuille du mandat soit diversifié par pays, secteur et société, il sera spécialisé et concentré et se composera habituellement d'au plus 25 titres de capitaux propres.

Au moment de choisir des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs évalue les qualités de chaque société en tenant compte de sa position de chef de file dans le secteur, de la solidité de son équipe de direction, de la croissance des profits et de la possibilité de plus-value du capital. Afin d'établir sa propre opinion de la société, le conseiller en valeurs tient compte également de l'ensemble des conditions macroéconomiques, du rendement financier historique de la société, des tendances et des changements technologiques dans l'entreprise, de la sensibilité aux facteurs économiques, ainsi que d'autres facteurs qui peuvent toucher les paramètres économiques futurs de l'entreprise.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez une croissance du capital associée à des sociétés en croissance de qualité situées principalement à l'extérieur du Canada et des États-Unis;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	21,42	67,52	118,34	269,38
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé alpha d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat privé croissance d'actions internationales CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	CI Global Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

#### Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres ne versant pas de dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui en versent;
- peut investir jusqu'à 100 % de son actif à l'extérieur de l'Amérique du Nord;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds d'opérations de prêt de titres* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur en particulier doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Le mandat se livrera

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé croissance d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

à des ventes à découvert pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à l'immobilier
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, un investisseur était propriétaire d'environ 88,3 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé croissance d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché international;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	21,21	66,87	117,21	266,80
Série F	9,33	29,40	51,53	117,29
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé croissance d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat privé valeur d'actions internationales CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions internationales
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Altrinsic Global Advisors, LLC

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme maximale. Le mandat investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés dont les principales activités sont exercées à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le mandat peut effectuer des investissements importants dans tout pays, y compris sur des marchés en émergence et les secteurs en émergence d'un marché.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

#### *Stratégies de placement*

Le conseiller en valeurs repère les titres qui, à son avis, sont sous-évalués et présentent des possibilités de croissance future en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante. Le conseiller en valeurs tire des idées d'investissement pour le mandat de deux sources principales : des critères quantitatifs pour repérer des titres sous-évalués dont le profil de rendement est croissant ou stable, et l'analyse fondamentale d'un secteur.

Lorsqu'une société est repérée à titre de candidat possiblement intéressant, le conseiller en valeurs attribue à la société une évaluation intrinsèque en utilisant des techniques comme l'analyse fondamentale pour estimer le potentiel de croissance, ce qui signifie qu'il évalue la situation financière et la direction de la société, son secteur d'activité et la conjoncture économique générale. À l'occasion de cette évaluation, le conseiller en valeurs :

- analyse les données financières et d'autres sources de renseignements;
- évalue la qualité de la direction;
- procède à des entrevues avec des membres de la société, lorsque c'est possible.

Lorsqu'il décide d'acheter ou de vendre un placement, le conseiller en valeurs étudie également si le placement représente une bonne valeur par rapport à son prix courant.

Le mandat se composera habituellement de 40 à 60 titres de capitaux propres ou titres apparentés à des titres de capitaux propres qui, de l'avis du conseiller en valeurs, sont intéressants compte tenu du profil d'évaluation et de rendement rajusté en fonction du risque.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé valeur d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé valeur d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié au style.

Au 30 juin 2020, un investisseur, le Fonds de valeur internationale CI et la Catégorie de société valeur internationale CI étaient propriétaires d'environ 13,3 %, 16,6 % et 50,3 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres du Fonds de valeur d'actions internationales CI. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat d'actions étrangères axé sur la valeur;
- vous cherchez le potentiel d'une croissance du capital;
- vous investissez à moyen et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	21,52	67,84	118,91	270,67
Série F	9,63	30,37	53,23	121,16
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé valeur d'actions internationales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Picton Mahoney Asset Management

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres apparentés à des titres de capitaux propres nord-américains de sociétés à petite et à moyenne capitalisation présentant un potentiel de croissance supérieur à la moyenne.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le mandat investira principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres et de titres apparentés à des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation. Les titres apparentés à des titres de capitaux propres comprennent les actions privilégiées convertibles, les titres de créance convertibles et les bons de souscription.

Lorsqu'il choisit des titres pour le mandat, le conseiller en valeurs a recours à la fois à des modèles quantitatifs indépendants et à l'analyse fondamentale pour repérer des sociétés qui affichent une progression fondamentale plus rapide que celle de l'ensemble du marché boursier.

Un modèle quantitatif favorise le repérage d'actions qui présentent ces caractéristiques, dont un bénéfice en croissance accélérée, des hausses du bénéfice par rapport aux prévisions de résultats des analystes pour une société et des bénéfices positifs inattendus. Indépendamment, les principales données fondamentales de chaque société sont analysées, y compris la qualité des flux de bénéfices de la société et les raisons pour lesquelles elle pourra profiter de la conjoncture économique.

Le conseiller en valeurs cherchera habituellement à être récompensé lorsque se produisent d'importants mouvements à la hausse du cours des actions en peu de temps. De plus, le mandat est constamment surveillé en vue de repérer rapidement les sociétés dont les données fondamentales se détériorent, de manière à pouvoir vendre leurs titres avant que leur rendement relatif diminue de façon importante. Le changement constituant le moteur de ce mandat, le mandat aura habituellement un taux de rotation des titres supérieur à celui de fonds gérés de façon moins dynamique.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat ne se couvrira pas contre des pertes résultant de son exposition aux devises.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au 30 juin 2020, le Fonds canadien petite/moyenne capitalisation CI était propriétaire d'environ 99,1 % des titres du fonds. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants* de la partie A du prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 75,37 % et 24,65 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du iShares S&P/TSX Smallcap Index ETF et du iShares Russell 2000 ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez le potentiel d'une croissance du capital;
- vous recherchez pour votre portefeuille un mandat d'actions de sociétés nord-américaines à petite et à moyenne capitalisation;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne à élevée.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	21,21	66,87	117,21	266,80
Série F	9,84	31,01	54,36	123,73
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions de sociétés nord-américaines à petite/moyenne capitalisation CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat privé d'actions américaines CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Actions américaines
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer une croissance du capital et un revenu à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres américains versant des dividendes.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres de capitaux propres américains en utilisant une approche d'investissement fondamentale et ascendante;
- investira principalement dans des titres versant des dividendes, mais peut aussi investir dans des titres qui n'en versent pas;
- peut investir jusqu'à 90 % de son actif aux États-Unis;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également choisir de faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et/ou des titres à revenu fixe pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions américaines CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Il se peut que le conseiller en valeurs effectue des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à l'immobilier.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions américaines CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une croissance du capital;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché américain;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	19,57	61,70	108,15	246,18
Série F	8,71	27,46	48,13	109,56
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'actions américaines CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Mandat privé de rendement équilibré mondial CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Équilibré mondial
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de placement du mandat est de procurer un équilibre entre le revenu et la plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres versant des dividendes mondiaux.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

#### *Stratégies de placement*

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe et/ou de capitaux propres mondiaux, et la pondération de chacune de ces catégories de titres dans le portefeuille du mandat s'établira entre 40 % et 60 %;
- en ce qui concerne le volet des titres à revenu fixe, investira principalement dans une combinaison de titres à revenu fixe de qualité supérieure et de titres à revenu fixe à rendement élevé mondiaux, de tout type, tout en veillant à ce que ce volet du portefeuille conserve une note de crédit moyenne d'au moins BBB-;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de rendement équilibré mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,73 %, 45,25 %, 10,11 %, 25,00 % et 28,63 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Fiducie privée d'actions de revenu canadiennes Sentry, de la Fiducie privée de titres à revenu fixe de base mondiaux Sentry, de la Catégorie de société obligations à rendement élevé Signature, de la Fiducie privée d'actions de revenu internationales Sentry et de la Fiducie privée d'actions de revenu américaines Sentry, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif*

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de rendement équilibré mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

*et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration de la partie A du prospectus simplifié.*

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez le potentiel d'une plus-value du capital et un certain revenu;
- vous souhaitez exposer votre portefeuille de placement au marché mondial;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne;
- vous investissez à long terme.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	19,06	60,09	105,32	239,73
Série F	8,30	26,17	45,86	104,40
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de rendement équilibré mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé de revenu fixe canadien CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe canadien
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Série S	Le 22 novembre 2019
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement de titres à revenu fixe canadiens et d'autres titres de créance.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe canadiens de qualité, notamment des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux, des obligations à rendement réel, des obligations à taux variable et des débetures convertibles. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est d'au moins « BBB »;
- aura recours à une approche de placement souple pour répartir l'actif en fonction des secteurs, de la qualité du crédit et des structures;
- peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres à revenu fixe d'émetteurs qui ont une note de crédit de moindre qualité;
- peut investir jusqu'à 30 % de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de revenu fixe canadien CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de revenu fixe canadien CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 100 % de l'actif net du fonds a été investi dans des titres de la Catégorie de revenu canadien Sentry. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- votre tolérance au risque est faible;
- vous investissez à moyen ou à long terme.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	12,71	40,06	70,21	159,82
Série F	6,66	21,00	36,80	83,78
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00
Série S	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de revenu fixe canadien CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer des rendements globaux à long terme au moyen d'un revenu d'intérêts et d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des obligations d'État.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans des obligations d'État, mais peut également investir dans toute sorte d'autres titres de créance, notamment des dettes de sociétés de qualité supérieure, des dettes de société à rendement élevé, des contrats à terme standardisés sur titres de créance de gouvernements, des débetures convertibles et des dérivés de crédit.

Le mandat sera diversifié par région et par secteur afin de réduire le risque du portefeuille et il pourra de temps à autre recourir à une couverture limitée des risques liés aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit. Le conseiller en valeurs bénéficie également d'une grande souplesse quant au positionnement à l'égard de la durée et tentera de procurer une exposition optimale selon la progression de la conjoncture boursière.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et boursières et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance.

En ce qui concerne la dette de la société, le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques, à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et ses pratiques comptables.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,17 %, 16,16 %, 16,66 %, 17,19 %, 18,07 % et 23,52 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du gouvernement des États-Unis d'Amérique 1,5 % 30-sept-2024, des bons du

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Trésor américain N/B 1,75 % 15nov2029, des bons du Trésor américain N/B 1,625 % 15août2029, des bons du Trésor américain 2,375 % 15mai2029, des bons du Trésor américain 2,875 % 15mai2049 et des titres du gouvernement du Canada 2,25 % 1juin2029, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez des rendements globaux au moyen d'un revenu d'intérêts et d'une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	13,32	42,00	73,61	167,56
Série F	7,79	24,55	43,03	97,96
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations d'État améliorées mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Obligations à rendement élevé
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres à revenu fixe à rendement supérieur et d'autres titres de créance d'émetteurs situés n'importe où dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans un portefeuille concentré de titres à revenu fixe de moindre qualité d'émetteurs situés n'importe où dans le monde. Ces titres sont généralement émis par une entité dont la note de crédit est de « BB » ou moins en raison de facteurs comme de courts antécédents d'exploitation ou un risque perçu plus grand que cette entité ne pourra payer l'intérêt et le capital;
- investira également de manière tactique dans des actions privilégiées, des prêts bancaires, des titres convertibles, des titres de créance à taux variable et d'autres titres de créance à revenu fixe, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Au 30 juin 2020, trois investisseurs étaient propriétaires d'environ 28,3 %, 11,4 % et 16,1 % des titres du fonds, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels*

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

*sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Types de risques – Risque lié aux rachats importants de la partie A du prospectus simplifié.*

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	13,63	42,97	75,31	171,42
Série F	8,10	25,52	44,73	101,82
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit rendement élevé mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Sous-conseiller en valeurs	Marret Asset Management Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité supérieure émis par des sociétés ou des gouvernements principalement situés en Amérique du Nord et en Europe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### Stratégies de placement

Le mandat investira principalement dans des obligations et des titres de créance de qualité supérieure américains, canadiens et européens. Le mandat pourrait également investir jusqu'à 20 % de son actif au moment de l'achat dans des titres de créance de moindre qualité ou des obligations de sociétés à rendement élevé ayant, dans chaque cas, obtenu une note d'au moins BB- par Standard & Poor's ou une note équivalente d'une autre agence de notation reconnue à l'échelle nationale. Le mandat pourrait également investir dans des titres émis ou garantis par des gouvernements ou des organismes gouvernementaux, notamment des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des titres émis ou garantis par un gouvernement provincial, des titres du Trésor américain et des obligations émises ou garanties par des gouvernements européens et leurs organismes. Au gré du conseiller en valeurs et dans une conjoncture particulière, le portefeuille du mandat pourrait se composer intégralement de titres émis ou garantis par des gouvernements.

Le conseiller en valeurs a recours à une analyse macroéconomique descendante comprenant une évaluation des tendances économiques, politiques et boursières, et à une analyse ascendante des sociétés et des titres visant à évaluer la capacité d'une société de générer des flux de trésorerie et de respecter ses obligations de paiement du capital et de l'intérêt sur ses titres de créance. En ce qui concerne les titres de créance de sociétés, le conseiller en valeurs porte une attention particulière à la position de la société au sein de son secteur, à son levier d'exploitation, à la compétence et à l'expérience de sa direction, à ses bénéfices historiques, à ses perspectives d'avenir, à son ratio de liquidité ainsi qu'à ses ratios et à ses pratiques comptables.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le mandat n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,79 % et 16,31 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des bons du Trésor américain N/B 1,75 % 15nov2029 et des titres du gouvernement du Canada 2,75 % 1 déc 2048. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	13,63	42,97	75,31	171,42
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé de crédit de qualité supérieure mondial CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Revenu fixe mondial
Date de création	
Série A	Le 29 octobre 2018
Série F	Le 29 octobre 2018
Série I	Le 29 octobre 2018
Type de titres	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
Admissibilité aux régimes enregistrés	Admissible
Conseiller en valeurs	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectif de placement

L'objectif de placement du mandat est de procurer un revenu et un potentiel de plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de toute qualité émis par des sociétés ou des gouvernements de toute taille, situés n'importe où dans le monde.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée pour examiner la modification.

### Stratégies de placement

Conformément à son objectif de placement, le mandat :

- investira principalement dans des titres à revenu fixe au moyen d'une approche de placement souple, en répartissant l'actif en fonction de la qualité du crédit, des structures, des secteurs, des devises et des pays. Le style de placement du mandat mettra l'accent sur la souplesse et, au chapitre de la gestion, sur un processus actif de prise de décisions en vue de maximiser la valeur relative par rapport au risque;
- investira dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure et inférieure, notamment des titres émis par des États ou des sociétés d'État, des obligations de sociétés et des titres de créance de marchés émergents;
- peut investir la totalité de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers;
- peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de capitaux propres ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières.

Le mandat peut également :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le mandat contre des pertes résultant des fluctuations du prix de ses placements et d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition à certains titres et marchés, plutôt que d'acheter les titres directement, en vue de générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le mandat (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie et/ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou en cas de conjoncture boursière, économique et/ou politique défavorable.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le mandat peut aussi se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait s'accroître. Pour déterminer si des titres d'un émetteur en particulier devraient être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même analyse que celle qui est décrite ci-dessus pour décider s'il doit acheter les titres. Pour obtenir une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le mandat doit respecter afin de s'y livrer, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le mandat peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le conseiller en valeurs peut effectuer des opérations actives ou fréquentes sur les placements, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, en retour, réduire le rendement du mandat. Cela a également pour effet d'augmenter la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si des parts du mandat ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à l'épuisement du capital
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié au taux d'intérêt.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié, ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au mandat.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

### Qui devrait investir dans ce fonds?

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous cherchez un revenu et le potentiel d'une plus-value du capital;
- vous investissez à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

---

Le mandat prévoit verser des distributions mensuelles. Si le revenu et les gains en capital réalisés par le mandat dépassent le montant des distributions, le mandat distribuera l'excédent en décembre. **Si le mandat gagne moins que le montant distribué, la différence constitue un remboursement de capital.** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

### Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs

---

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

Frais payables sur	1 an (\$)	3 ans (\$)	5 ans (\$)	10 ans (\$)
Série A	13,83	43,61	76,44	174,00
Série F	8,10	25,52	44,73	101,82
Série I	0,00	0,00	0,00	0,00

Le présent document donne des renseignements précis sur le Mandat privé d'obligations sans restriction mondiales CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres de capitaux propres;
- 30 % à 50 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié au taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,79 % et 10,86 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB Indice des obligations gouvernementales coupons détachés échelonnés 1-5 ans CI First Asset et du FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres, conçu pour générer une croissance du capital et un revenu tout en diversifiant les risques;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	19,16	60,41	105,88	241,02
Série AT5	19,26	60,73	106,45	242,31
Série E	18,85	59,44	104,19	237,16
Série ET5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série F	7,48	23,58	41,33	94,09
Série FT5	7,79	24,55	43,03	97,96
Série I	0,20	0,65	1,13	2,58
Série O	1,84	5,81	10,19	23,20
Série OT5	1,95	6,14	10,76	24,49
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PT5	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 70 % à 90 % de titres de capitaux propres;
- 10 % à 30 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au crédit
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,29 %, 10,33 %, 10,99 % et 10,74 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres de la Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset, du FNB Indice Morningstar États-Unis Momentum CI First Asset, du iShares Russell 1000 Value ETF et du iShares S&P/TSX 60 Index ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe, conçu pour générer une croissance du capital à long terme;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est faible à moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	18,96	59,76	104,75	238,45
Série AT5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série E	18,96	59,76	104,75	238,45
Série ET5	19,37	61,06	107,02	243,60
Série F	7,69	24,23	42,47	96,67
Série FT5	7,79	24,55	43,03	97,96
Série I	0,20	0,65	1,13	2,58
Série O	1,84	5,81	10,19	23,20
Série OT5	1,95	6,14	10,76	24,49
Série P	1,95	6,14	10,76	24,49
Série PT5	1,95	6,14	10,76	24,49

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré de croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital à long terme, le revenu étant privilégié, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une légère préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 50 % à 70 % de titres à revenu fixe;
- 30 % à 50 % de titres de capitaux propres.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds obtiendra, à l'égard d'une partie ou de la totalité de son actif, une exposition à des titres de fonds négociés en bourse et à d'autres OPC (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié à la gestion passive.

Au cours des 12 derniers mois, environ 15,43 % et 16,35 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset et du FNB Indice des obligations gouvernementales coupons détachés échelonnées 1-5 ans CI First Asset, respectivement.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer un revenu et une croissance et présentant une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	18,65	58,79	103,05	234,58
Série AT5	18,85	59,44	104,19	237,16
Série E	18,65	58,79	103,05	234,58
Série ET5	18,85	59,44	104,19	237,16
Série F	6,97	21,97	38,50	87,64
Série FT5	7,17	22,61	39,64	90,22
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	1,95	6,14	10,76	24,49
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB équilibré à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

# Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI

## Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### *Objectif de placement*

L'objectif de ce fonds est de procurer une croissance du capital à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux. Le fonds peut également investir dans des FNB à revenu fixe afin d'offrir une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 80 % à 100 % de titres de capitaux propres;
- 0 % à 20 % de titres à revenu fixe.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie, des équivalents et/ou des titres à revenu fixe de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié à la concentration
- le risque lié aux marchés émergents
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié à la gestion passive
- le risque lié à la faible capitalisation.

Au cours des 12 derniers mois, environ 10,03 %, 10,19 %, 11,06 %, 12,34 %, 13,60 % et 12,54 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Vanguard Mega Cap ETF, du iShares Russell 1000 Value ETF, de la Catégorie FNB Indice MSCI Canada Qualité CI First Asset, du FNB Indice Morningstar Canada Momentum CI First Asset, du FNB Indice Morningstar États-Unis Momentum CI First Asset et du iShares S&P/TSX 60 Index ETF, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé principalement de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme et/ou à long terme;
- votre tolérance au risque est moyenne.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	19,37	61,06	107,02	243,60
Série AT5	19,78	62,35	109,28	248,76
Série E	19,16	60,41	105,88	241,02
Série ET5	19,78	62,35	109,28	248,76
Série F	7,99	25,20	44,17	100,53
Série FT5	8,20	25,84	45,30	103,11
Série I	0,10	0,32	0,57	1,29
Série O	1,74	5,49	9,63	21,91
Série OT5	1,84	5,81	10,19	23,20
Série P	1,84	5,81	10,19	23,20
Série PT5	1,84	5,81	10,19	23,20

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB croissance Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

## Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI

### Détail du fonds

Type d'OPC	Répartition de l'actif
<b>Date de création</b>	
Série A	Le 21 janvier 2019
Série AT5	Le 21 janvier 2019
Série F	Le 21 janvier 2019
Série FT5	Le 21 janvier 2019
Série I	Le 21 janvier 2019
Série P	Le 21 janvier 2019
Série PT5	Le 21 janvier 2019
Série O	Le 21 janvier 2019
Série OT5	Le 21 janvier 2019
Série E	Le 21 janvier 2019
Série ET5	Le 21 janvier 2019
<b>Type de titres</b>	Parts d'une fiducie de fonds commun de placement
<b>Admissibilité pour les régimes enregistrés</b>	Admissible
<b>Conseiller en valeurs</b>	CI Investments Inc.

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### *Objectif de placement*

L'objectif du fonds est de réaliser un équilibre entre le revenu et la croissance du capital en mettant l'accent sur la préservation du capital à moyen et à long terme, principalement par des placements dans un portefeuille diversifié de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Toute modification de l'objectif de placement doit être approuvée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des porteurs de parts tenue à cette fin.

#### *Stratégies de placement*

Le fonds investira principalement dans une combinaison de fonds négociés en bourse (FNB) de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres et, si le conseiller en valeurs le juge nécessaire, il investira dans d'autres OPC et titres. Le fonds aura une préférence pour les FNB de titres à revenu fixe. Les FNB de titres à revenu fixe offriront une exposition à des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux. Les FNB de titres de capitaux propres offriront une exposition à des titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

La composition de l'actif du fonds sera généralement maintenue dans les fourchettes suivantes :

- 70 % à 100 % de titres à revenu fixe;
- 0 % à 30 % de titres de capitaux propres.

À son entière appréciation, le conseiller en valeurs :

- investit une partie ou la totalité de l'actif du fonds dans des titres de FNB et d'autres OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe et/ou d'autres gestionnaires de fonds d'investissement (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les FNB sous-jacents et/ou les OPC en fonction de la répartition cible de l'actif du fonds;
- surveille les FNB sous-jacents et/ou les OPC de façon continue et peut apporter des changements aux fonds sous-jacents ou aux pourcentages attribués aux fonds sous-jacents.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs utilise une répartition de l'actif stratégique comme stratégie de placement principale afin de créer un portefeuille diversifié par style de placements, par catégorie d'actifs et par région géographique. Le conseiller en valeurs examinera et rajustera tactiquement la stratégie de répartition de l'actif, à son gré, en fonction de divers facteurs, notamment la conjoncture économique, la conjoncture du marché, les taux d'intérêt, les évaluations relatives des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe, les objectifs de placement de chaque FNB sous-jacent et/ou OPC, le rendement passé et la volatilité antérieure dans le cadre de la constitution et de la gestion d'un portefeuille diversifié qui convient à l'objectif de placement du fonds.

Le fonds peut également faire ce qui suit :

- utiliser des bons de souscription et des dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps aux fins suivantes :
  - couvrir le fonds contre des pertes résultant des fluctuations de la valeur de ses placements et le risque d'une exposition aux devises;
  - obtenir une exposition aux titres et aux marchés individuels plutôt que d'acheter les titres directement pour générer des rendements supplémentaires;
- conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières, afin de générer un revenu additionnel pour le fonds (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié);
- détenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie pour des raisons stratégiques ou si la conjoncture économique ou politique et/ou les conditions du marché sont défavorables.

Le fonds n'utilisera des dérivés que dans la mesure permise par les règlements sur les valeurs mobilières (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut obtenir, à l'égard d'une partie ou de la totalité de ses actifs, une exposition à des titres d'autres OPC, notamment des FNB canadiens et étrangers et les FNB que nous gérons (reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il?* de la partie A du prospectus simplifié).

Le fonds peut également se livrer à des ventes à découvert, comme le permettent les règlements sur les valeurs mobilières, pour parfaire sa principale méthodologie courante consistant à acheter des titres dont la valeur marchande devrait augmenter. Afin de déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert, le conseiller en valeurs utilise la même méthode d'analyse que celle qui est décrite précédemment pour décider s'il achète ou non les titres. Pour une description plus détaillée de la vente à découvert et des limites que le fonds doit respecter afin de s'y livrer, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Conclusion par les fonds de ventes à découvert* de la partie A du prospectus simplifié.

Le conseiller en valeurs effectuera activement ou fréquemment des opérations de placement, ce qui peut faire augmenter les frais d'opérations et, ainsi, réduire le rendement du fonds. Cela accroît également la possibilité qu'un investisseur reçoive des distributions imposables si les parts du fonds ne sont pas détenues dans un compte enregistré.

Aux termes d'une dispense accordée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, le fonds peut, sous réserve de certaines restrictions, acheter des titres de FNB qui cherchent à :

- procurer des résultats quotidiens qui reproduisent le rendement quotidien d'un indice boursier donné largement diffusé en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 % ou de l'inverse d'un multiple de 100 % ou de 200 %);
- reproduire le rendement de l'or, ou la valeur d'un dérivé visé dont le sous-jacent est l'or, en ayant recours à un effet de levier (à raison d'un multiple de 200 %).

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portfeuille FNB à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

Pour une description plus détaillée des restrictions que le fonds doit respecter lorsqu'il fait de tels placements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Quels types de placement le fonds fait-il? – Placements dans les fonds négociés en bourse à effet de levier* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

---

Un placement dans le fonds peut comporter les risques suivants :

- le risque lié au crédit
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements sur des marchés étrangers
- le risque lié aux titres à rendement élevé
- le risque lié aux taux d'intérêt
- le risque lié aux fiducies de placement
- le risque lié à la gestion passive.

Au cours des 12 derniers mois, environ 11,41 %, 11,59 %, 18,25 % et 20,38 % de l'actif net du fonds ont été investis dans des titres du Vanguard Global Ex-U.S. Aggregate Bond Index ETF, du FNB Revenu fixe de longue durée CI First Asset, du FNB Indice des obligations gouvernementales coupons détachés échelonnées 1-5 ans CI First Asset et du FNB d'obligations de qualité supérieure CI First Asset, respectivement. Le risque connexe est exposé à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel – Types de risques – Risque lié à la concentration* de la partie A du prospectus simplifié.

Vous trouverez une explication de chacun des risques à la rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? – Risque et rendement éventuel* de la partie A du prospectus simplifié ainsi qu'une explication des autres risques généraux qui s'appliquent au fonds.

### **Qui devrait investir dans ce fonds?**

---

Ce fonds pourrait vous convenir dans les cas suivants :

- vous voulez investir dans un portefeuille optimisé composé de fonds négociés en bourse de titres à revenu fixe et, dans une moindre mesure, de fonds négociés en bourse de titres de capitaux propres, conçu pour générer un revenu et une certaine croissance et présentant une volatilité inférieure à la moyenne;
- vous investissez à moyen terme;
- votre tolérance au risque est faible.

Les titres de série T du fonds conviennent aux investisseurs qui investissent ailleurs que dans un régime enregistré et cherchent à recevoir régulièrement des distributions au comptant mensuelles avantageuses sur le plan fiscal.

Vous trouverez une explication sur la classification des risques à la rubrique *Information propre à chacun des fonds décrits dans le présent document – Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? – Méthode de classification du risque* de la partie A du prospectus simplifié.

### **Politique en matière de distributions**

---

Le fonds prévoit distribuer chaque année tout revenu net et tout gain en capital net, en décembre. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

De plus, les porteurs de titres de série T recevront des distributions au comptant mensuelles régulières. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la rubrique *Information propre à chacun des OPC décrits dans le présent document – Politique en matière de distributions* de la partie A du prospectus simplifié.

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portfeuille FNB à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

**Frais du fonds assumés indirectement par les investisseurs**

Vous ne payez pas les frais du fonds directement, mais ils réduiront les rendements du fonds. Le présent tableau présente les frais que le fonds paie sur un placement de 1 000 \$ ayant un rendement annuel de 5 %.

<b>Frais payables sur</b>	<b>1 an (\$)</b>	<b>3 ans (\$)</b>	<b>5 ans (\$)</b>	<b>10 ans (\$)</b>
Série A	13,12	41,35	72,48	164,98
Série AT5	13,01	41,03	71,91	163,69
Série E	13,01	41,03	71,91	163,69
Série ET5	13,01	41,03	71,91	163,69
Série F	7,28	22,94	40,20	91,51
Série FT5	7,17	22,61	39,64	90,22
Série I	0,31	0,97	1,70	3,87
Série O	2,05	6,46	11,32	25,78
Série OT5	2,05	6,46	11,32	25,78
Série P	2,05	6,46	11,32	25,78
Série PT5	2,05	6,46	11,32	25,78

Le présent document donne des renseignements précis sur le Portefeuille FNB à revenu Mosaïque CI. Il devrait être lu conjointement avec le reste du prospectus simplifié des Fonds CI daté du 29 juillet 2020. Ensemble, le présent document et le document qui fournit de l'information générale sur les Fonds CI constituent le prospectus simplifié.

CI Investments Inc.

2, rue Queen Est  
Vingtième étage  
Toronto (Ontario) M5C 3G7

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des fonds dans la notice annuelle, l'aperçu du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds et les états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils font légalement partie intégrante du présent document, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à [servicefrancais@ci.com](mailto:servicefrancais@ci.com) ou en vous adressant à votre représentant.

Vous pouvez également obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les fonds, y compris les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sur le site Internet de CI Investments Inc., au [www.ci.com](http://www.ci.com) ou à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Fonds CI